JOURNAL

DE

CHIMIE MÉDICALE

DE PHARMACIE, DE TOXICOLOGIE

ET

REVUE

DES

NOUVELLES SCIENTIFIQUES

NATIONALES ET ÉTRANGÈRES

PUBLIÉ

SOUS LA DIRECTION DE

M. A. CHEVALLIER

Pharmacien Chimiste, membre de l'Académie impériale de Médecine, du Conseil de salubrité, Professeur à l'École de Pharmacie

TOME TROISIÈME. — 5me SÉRIE

AVRIL 1867

PRIX DE L'ABONNEMENT

12 fr. 50 c. pour toute la France

POUR L'ÉTRANGER, le port en plus, suivant qu'il est établi par les conventions postales.

ON S'ABONNE A PARIS

CHEZ **P. ASSELIN**, GENDRE ET SUCCESSEUR DE **LABÉ**,

LIBRAIRE DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE,

PLACE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE.

En Province et à l'Étranger, chez tous les Libraires

1867

LA PHOTOGRAPHIE

Mise à la portée de tout le monde

Par T. ROBERTSON

Un joli vol. grand in-18, cartonné à l'anglaise avec figures. — Prix : **2** fr. **50**.

VIENT DE PARAITRE

A la Librairie de P. ASSELIN, place de l'École-de-Médecine

A PARIS

L'OFFICINE

ou

RÉPERTOIRE GÉNÉRAL

DE PHARMACIE PRATIQUE

contenant

1° LE DISPENSAIRE PHARMACEUTIQUE

ou

CONSPECTUS DES PHARMACOPÉES LÉGALES ET PARTICULIÈRES

ALLEMANDES, AMÉRICAINES, ANGLAISES, BELGES, ESPAGNOLES, FRANÇAISES, HOLLANDAISES, ITALIENNES, POLONAISES, PORTUGAISES, RUSSES, SUÉDOISES, ETC.;

Des Formulaires

MATIÈRES MÉDICALES ET RECUEILS DIVERS DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DES MÊMES PAYS,

précédé, sous forme de prolégomènes

DE TABLEAUX PRÉSENTANT LA CONCORDANCE DES POIDS ET MESURES EN USAGE DANS LES DIVERSES NATIONS DU MONDE;

D'UNE INSTRUCTION SUR LES AÉROMÈTRES ET LES THERMOMÈTRES;

DE TABLEAUX OU SYNOPSIS CHIMIQUES, MINÉRALOGIQUES, BOTANIQUES, ZOOLOGIQUES;

D'UN CALENDRIER PHARMACEUTIQUE, D'UN APERÇU SUR LES OPÉRATIONS PHARMACEUTIQUES, L'ÉLECTION ET LA CLASSIFICATION DES MÉDICAMENTS; LES SUCCÉDANÉS;

De l'art de Formuler;

2° LA PHARMACIE LÉGALE

comprenant

La Législation pharmaceutique

OU RECUEIL DE LOIS, DÉCRETS, ARRÊTÉS ET PIÈCES DIVERSES CONCERNANT L'EXERCICE DE LA PHARMACIE;

La Toxicologie

OU PETIT TRAITÉ DES MOYENS PROPRES A FAIRE RECONNAITRE LES POISONS ET A COMBATTRE LEURS EFFETS;

L'Essai pharmaceutique

DES MÉDICAMENTS SIMPLES ET COMPOSÉS,

OU PETIT TRAITÉ DES MOYENS PROPRES A FAIRE RECONNAITRE LEUR NATURE ET LEUR FALSIFICATION;

3° L'APPENDICE PHARMACEUTIQUE

comprenant

LA PHARMACIE VÉTÉRINAIRE, LA PHARMACIE HOMOEOPATHIQUE, LA CHIMIE PHARMACEUTIQUE (ANALYSE), LE MÉMORIAL THÉRAPEUTIQUE ET UN MISCELLANÉE D'ARTICLES QUI INTÉRESSENT LA PHARMACIE PRATIQUE;

4° LE TARIF GÉNÉRAL DE PHARMACIE et DES BRANCHES ACCESSOIRES

Précédé du tarif des manipulations

PAR

DORVAULT

Directeur-Fondateur de la Pharmacie centrale de France,
Chevalier de la Légion d'honneur, etc., etc.

SEPTIÈME ÉDITION (Février 1867)

Revue et corrigée. — Planches intercalées dans le texte. — Nomenclature étrangère.

1 très-fort volume grand in-8°

compacte, de 1,500 pages, avec planches intercalées dans le texte, imprimé sur deux colonnes et contenant la matière de dix volumes in-8°

Prix pour Paris	broché	15 fr.
	cartonné à l'anglaise	16 fr. 50
	demi-reliure (tranche coloriée)	17 fr. 50

PRIX EN PLUS DE CELUI SUS-INDIQUÉ ET L'OUVRAGE RENDU FRANCO

1° France et Algérie	2 fr.	»
2° Belgique et Suisse	2	50
3° Italie	3	»
4° Grande-Bretagne, Egypte, Grèce et Turquie	4	»
5° Bavière, Brunswick, Danemark, Etats-Romains, Norwège, Portugal, Prusse et Suède	5	»
6° Australie, Californie, Canada, Chine, Confédération Argentine, Cuba, Etats-Unis, Guadeloupe, Guyane, Haïti, Indes-Orientales, Japon, Martinique, Mexique, Nouvelle-Calédonie, Paraguay, Pays-Bas, Réunion, Saïgon et Sénégal.	6 fr.	
7° Brésil	7	50
8° Bolivie, Chili, Equateur, Amérique du Centre, Nouvelle-Grenade et Pérou	8	50
9° Bade, Pondichéry, Saxe et Wurtemberg.	9	»

NOTA. — Pour l'Autriche, les Iles Ioniennes, la Pologne, la Russie, la Moldavie et la Valachie, il faut s'adresser aux libraires ou commissionnaires, attendu que le prix par la poste est trop élevé.

WELLCOME INSTITUTE LIBRARY
Coll. WellOmec
Coll. No.

JOURNAL
DE
CHIMIE MÉDICALE,
DE PHARMACIE ET DE TOXICOLOGIE.

5me Série; Tome III; N° 4. — Avril 1867.

CHIMIE.

DOSAGE DU CUIVRE PAR LE CYANURE DE POTASSIUM.

M. de La Follye fait connaître en ces termes un mode de dosage du cuivre par le cyanure de potassium.

Chargé par M. le directeur général des lignes télégraphiques de travaux de préparation d'arbres résineux, suivant le procédé conservateur de M. Boucherie, il a été conduit à étudier le mode de répartition du cuivre dans les tissus du bois pénétré. Il avait besoin pour ces recherches d'une méthode très-délicate de dosage de ce métal, puisqu'il s'agissait d'en évaluer à un dix-milligramme près de nombreuses et très-petites quantités.

On conçoit qu'il a dû écarter les méthodes par pesées et préférer celle de M. Pelouze, qui est fondée sur l'emploi du sulfure de sodium en liqueur titrée; mais il a rencontré dans son usage une certaine difficulté, venant de l'altération que sa solution de sulfure a subie dans les circonstances où j'ai dû l'employer. Elle brunissait très-facilement, et comme le procedé consiste à déterminer le point où l'ammoniure de cuivre est décoloré, on conçoit que la coloration du réactif masquait le moment précis où son action achevait de s'accomplir.

Sans essayer de surmonter cette difficulté, il a cherché un

autre moyen, et il a été amené, par les considérations qu'il va indiquer rapidement, à se servir d'une autre liqueur titrée, qui est complétement exempte de l'inconvénient qu'il vient de signaler.

Lorsqu'on verse dans une solution d'un sel de cuivre une solution de cyanure de potassium, il se forme un précipité qui se redissout dans un excès de cyanure alcalin. Il est clair que, dans cette opération, il existe deux points où le cyanure employé est en proportion constante avec le cuivre précipité et redissous. Sa première pensée avait été de me servir dans ce sens du cyanure de potassium comme de liqueur titrée; mais, si le point où le précipité est dissous est assez facile à saisir, il n'en est pas de même de la fin de sa formation, surtout quand il est abondant. On ne peut pas, dès lors, compter sur le contrôle de l'opération par elle-même, et il a semblé nécessaire de la modifier pour obtenir un résultat plus précis ; or, si sur le cyanure de cuivre en suspension dans le cyanure alcalin on verse de l'ammoniaque, au lieu de cyanure, le précipité est redissous comme précédemment, et la liqueur prend une couleur bleue plus ou moins intense; tandis que, si le précipité a été préalablement redissous par une quantité suffisante de cyanure alcalin, l'addition d'ammoniaque ne colore en aucune façon la solution de cyanure de cuivre.

Il résulte de cette expérience que le cyanure de potassium paralyse l'action colorante de l'ammoniaque, de sorte que, si on la répète en sens contraire, c'est-à-dire en commençant par l'ammoniaque, la solution cuprique énergiquement colorée en bleu doit être complétement décolorée par le cyanure de potassium ; c'est, en effet, ce qui a lieu, et le résultat est si net, qu'à la fin de l'opération une goutte d'une dissolution très-étendue de cyanure fait passer le liquide essayé d'une coloration encore sensible à une décoloration complète.

Une solution de cyanure blanc de potassium peut donc être employée comme liqueur titrée, pour doser très-exactement le cuivre en décolorant son ammoniure.

En résumé, le procédé qu'il propose consiste à remplacer simplement dans certains cas, par le cyanure de potassium, le sulfure de sodium dont se sert M. Pelouze. Il n'est qu'une modification de l'excellente méthode de cet éminent chimiste.

PRÉPARATION DE L'ACIDE PHÉNIQUE PUR.

Par M. Hugo Muller.

On traite l'huile de goudron de houille par la soude caustique ou par un lait de chaux clair; la solution alcaline ainsi obtenue tient en dissolution, outre l'acide phénique et ses homologues, quelques autres substances devenant brunes par l'action oxydante de l'air et, de plus, selon son degré de concentration, une proportion plus ou moins forte de naphtaline.

On commence par étendre d'eau le mélange de toutes ces substances : la naphtaline et différentes autres impuretés sont ainsi séparées.

Le liquide est alors soumis pendant quelques jours à l'action de l'air dans des vases à fond plat, et fréquemment agité pour faciliter l'oxydation; il ne tarde pas à se colorer en brun foncé. On filtre, puis on établit, par un essai préalable fait sur une petite quantité du liquide, la proportion d'acide nécessaire à la saturation complète de la solution.

On ajoute au mélange total le sixième environ de cette quantité d'acide, et l'on obtient un abondant précipité, formé en majeure partie de matières résineuses brunes, qui se sont produites sous l'influence de l'air.

Une seconde addition d'acide détermine la séparation d'une

huile composée principalement d'alcool cressylique, qui possède pour les alcalis une affinité moindre que l'acide phénique.

Par une dernière précipitation, on obtient l'acide phénique lui-même dans un état de pureté très-avancé, et il suffit de le distiller une ou deux fois pour l'obtenir cristallisé.

Comme une très-petite quantité d'eau empêche la cristallisation de cet acide, il est bon de commencer par le chauffer à une température voisine de son point d'ébullition, en y faisant passer un courant d'air sec.

Les eaux-mères de la préparation de l'acide phénique renferment encore un peu de cet acide en dissolution ; on l'en sépare au moyen du sel marin, ou par distillation, mais généralement cette quantité est trop minime pour payer les frais d'extraction, et il vaut mieux y renoncer.

M. Hugo Müller a constaté qu'il existe souvent dans l'acide phénique une très-petite quantité d'une substance dont les propriétés sont très-voisines de celles de cet acide et qui lui communiquent une odeur extrêmement désagréable. D'après ses recherches, ce serait un composé phénique sulfuré, et l'addition d'un peu d'oxyde de plomb suffirait pour en débarrasser l'acide phénique. (*L'Art médical.*)

SÉPARATION DES SELS DE STRYCHNINE A L'AIDE DE L'ACIDE PHÉNIQUE.

M. Paul Bert attire l'attention des chimistes sur une propriété de l'acide phénique qu'il n'a vu signaler nulle part, et qui, selon lui, pourrait faciliter la préparation ou la recherche médico-légale de certains alcaloïdes végétaux.

Si l'on agite une dissolution étendue de chlorhydrate de strychnine (0 gr., 02 p. 100 d'eau, par exemple) avec quelques gouttes d'acide phénique, la liqueur prend l'apparence d'une

émulsion très-fine. Elle est alors devenue très-peu active (administrée par la méthode hypodermique). Mais cette innocuité relative est due à un simple ralentissement de l'absorption, et non à une destruction de la strychnine par l'acide phénique; car, en enlevant celui-ci à l'aide de l'éther, on retrouve une solution limpide aussi toxique qu'auparavant.

Si on filtre avec soin l'émulsion, la liqueur filtrée et traitée par l'éther n'a plus aucune propriété toxique; au contraire, la partie restée sur le filtre, étant délayée dans l'eau et débarrassée par l'éther de l'acide phénique qu'elle contient, reproduit la strychnine primitivement employée.

Le simple emploi de l'acide phénique a donc pour résultat de mettre en suspension le sel de strychnine et d'en faciliter singulièrement la séparation. M. Bert n'a pas expérimenté sur l'extrait de noix vomique, mais ce qu'il a vu pour le curare le porte à penser que la séparation aurait lieu de la même façon, et qu'ainsi peut-être ce procédé pourrait avoir quelque application industrielle.

L'auteur s'est assuré que la strychnine peut être tout aussi facilement extraite par ce moyen de matières animales putréfiées, ce qui ne sera peut-être pas sans utilité pour les expertises de médecine légale.

Il fait enfin remarquer que ces expériences n'ont porté que sur le curare et la strychnine. Au lieu d'aller plus loin sur un terrain qui lui est peu familier, il préfère laisser les chimistes déterminer, avec leur précision habituelle, ce que l'on peut espérer du procédé qu'il soumet à leur appréciation.

(*Journal de pharmacologie.*)

PRÉPARATION DU CHROMATE NEUTRE DE POTASSE EXEMPT DE CHLORURE.

M. Kletzinski prépare ce sel en chauffant ensemble 125 par-

ties de bichromate et 100 parties de nitrate de potasse, exempts de chlorure, en poussant la température progressivement jusqu'à la fusion ignée; il obtient ainsi 170 parties de chromate neutre tout à fait pur. (*L'Union pharmaceutique.*)

SUR LES NITROPRUSSIATES, LEUR COMPOSITION ET LEUR PRÉPARATION.

Par M. E.-A. Hadow.

Les belles recherches du docteur Playfair ont démontré que les nitroprussiates (qu'on devrait plutôt appeler nitroprussiures) dérivent des ferricyanures, mais il existait encore quelques doutes sur la nature exacte du composé oxygéné de l'azote qui entre dans la constitution de ces sels.

M. Hadow, en expérimentant sur les divers oxydes de l'azote, a constaté que c'est l'acide azoteux (AzO^3) et non le bioxyde d'azote (AzO^2) qui est l'agent principal de la production des nitroprussiates.

Le nitroprussiate de soude a pour formule : $Fe^2Cy^5AzO^3Na^2 + 4HO$.

Le meilleur mode de préparation de ce sel est le suivant :

On ajoute une quantité convenable de solution d'azotite sodique à un mélange d'acide acétique et de ferricyanure de potassium. On fait intervenir en même temps dans la réaction une quantité de bichlorure de mercure représentant environ la moitié du poids du ferricyanure potassique.

La présence du sel de mercure favorise l'élimination d'une molécule de cyanure à cause du peu de solubilité du cyanure mercurique.

Les produits de cette réaction assez complexe sont du nitroprussiate de soude, du cyanure de mercure, de l'acétate de potasse et du chlorure de potassium.

Ces sels peuvent être séparés par cristallisation. M. Hadow a

présenté à la Société chimique de Londres un magnifique spécimen de nitroprussiate de soude cristallisé pesant près de 1500 grammes.

La réaction violette si caractéristique est produite de la manière la plus nette en mettant les monosulfures alcalins incolores en contact avec le nitroprussiate sodique en dissolution.

(*Journal de pharmacologie.*)

NOUVELLE RÉACTION DE LA GÉLATINE.

Par M. Carey Lea.

Quand on plonge un morceau de gélatine dans une solution acide et froide de nitrate de bioxyde de mercure, il se colore peu à peu en rouge foncé et s'y dissout au bout d'un certain temps avec une belle couleur rouge; si l'on fait bouillir le mélange pendant quelques minutes, cette coloration augmente encore d'intensité. La réaction, pour se manifester, exige un certain temps, que l'on ne peut pas remplacer par la chaleur.

Dans les mêmes conditions, une solution de nitrate de protoxyde de mercure ne donne qu'une coloration jaunâtre.

La réaction du nitrate mercurique n'est pas extrêmement sensible; cependant une solution renfermant 5 pour 100 de gélatine se colore encore manifestement en rouge après vingt-quatre heures de contact avec le sel de mercure, de telle sorte que ce réactif a une valeur réelle.

La *métogélatine* donne des résultats analogues.

(*L'Union pharmaceutique.*)

L'HELLÉBORÉINE ET L'HELLÉBORINE.

Les anciens faisaient fréquemment usage de la racine d'hellébore, et la considéraient comme un remède très-puissant contre les affections mentales non fébriles. Hippocrate la prescrit à chaque

page de ses ouvrages ; et cependant aujourd'hui elle est presque entièrement délaissée. Cet abandon tient : 1° à ce qu'on pense que notre hellébore n'est point le même que celui auquel avaient recours les médecins de l'antiquité ; 2° à l'incertitude et à l'inégalité de ses effets, selon que le médicament a été conservé avec plus ou moins de soin. Le moyen de remédier à ce dernier inconvénient était d'isoler le principe actif de l'hellébore, et diverses tentatives avaient déjà été faites dans ce but. C'était ainsi que M. Bastick (1) avait extrait de la racine d'hellébore noir une substance azotée, cristalline, soluble dans l'eau, l'acool et l'éther, d'une saveur âcre et amère, à laquelle il avait donné le nom d'helléborine. Mais les propriétés physiologiques de ce corps n'étaient pas connues.

Deux savants, MM. Husemann et W. Marmé, viennent d'analyser les racines d'hellébore noir et d'hellébore vert, et sont parvenus à en extraire deux substances différentes, l'helléboréine et l'helléborine, qu'il est intéressant de connaître (2).

L'helléboréine se rencontre en plus grande abondance dans l'hellébore noir que dans le vert. Pour l'obtenir, on fait bouillir avec de l'eau les racines coupées en morceaux, et on traite la dissolution par l'acétate de plomb ; il se fait un précipité qu'on sépare par filtration ; on se débarrasse de l'excès de plomb par le sulfate ou le phosphate de soude ; on concentre par évaporation, et on ajoute de l'acide tannique tant qu'il se forme un précipité. Le dépôt est exprimé et lavé avec un peu d'eau, puis exprimé encore, délayé dans l'alcool et additionné d'un excès d'oxyde de plomb. On fait évaporer à siccité, on reprend par l'alcool bouillant, et on précipite l'helléboréine par l'éther. On la purifie en la faisant dissoudre plusieurs fois dans l'alcool et précipitant par l'éther.

---

(1) *Traité de chimie organique* de Gerhardt, t. IV, p. 221.
(2) *Bulletin de la Société chimique de Paris*, juin 1866.

L'helléboréine a un goût sucré; elle est soluble dans l'eau, et moins soluble dans l'alcool. L'acide sulfurique concentré la dissout avec une couleur brun-rouge passant peu à peu au violet. Les alcalis et les terres alcalines n'ont pas d'action sur elle. Elle agit comme un poison narcotique, et a déterminé la mort d'un chat auquel on en avait administré 30 centigrammes. Si on fait bouillir l'helléboréine avec de l'acide sulfurique ou chlorhydrique dilué, on obtient un beau précipité d'un bleu violet foncé qui, lavé et desséché, constitue une poudre amorphe, d'un gris vert, à laquelle les auteurs ont donné le nom d'helléborétine. Il se produit en même temps du sucre de raisin.

Les racines d'hellébore noir et vert, et surtout cette dernière, contiennent encore un autre glucoside, que MM. Husemann et Marmé ont appelé helléborine, mais qui diffère essentiellement par ses propriétés de la substance isolée par M. Bastick, et dont il a été question précédemment.

Pour la préparer, on épuise à plusieurs reprises la racine d'hellébore vert par l'alcool bouillant, on évapore a siccité, et on obtient ainsi le résidu qui renferme l'helléborine, l'helléboréine et une huile grasse verte. On traite ce résidu par l'eau bouillante qui dissout l'helléborine quand elle est mêlée à l'helléboréine, et on évapore la solution ainsi obtenue. Pendant l'évaporation et le refroidissement, l'helléborine cristallise, et on la purifie par des cristallisations dans l'alcool bouillant.

L'helléborine se présente sous la forme d'aiguilles blanches brillantes, groupées en cercle; sa dissolution alcoolique a une saveur brûlante; elle est insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'éther et les huiles grasses, mais soluble dans l'acool bouillant et le chloroforme. Mise en contact avec l'acide sulfurique concentré, elle se colore en beau rouge et se dissout lentement, mais elle se trouve en partie décomposée en sucre, et en une résine que les auteurs ont nommée helléborésine.

L'helléborine possède des propriétés narcotiques à un degré plus élevé que l'helléboréine. Il est donc possible qu'avec des expériences physiologiques bien instituées, on réussirait à déterminer exactement les effets que produisent ces deux substances sur l'organisme animal, et qu'on découvrirait en elles un agent thérapeutique aussi précieux pour la médecine comtemporaine que pouvait l'être l'hellébore pour les médecins de l'antiquité.

TOXICOLOGIE.

EMPOISONNEMENT PAR DE LA CHARCUTERIE.

Samedi dernier, les époux C..., domiciliés rue de Constantine, à Plaisance, après avoir mangé une préparation dite fromage d'Italie, achetée chez un marchand charcutier du voisinage, ont été pris subitement, ainsi que leurs sept enfants, qui avaient participé au repas, de violentes douleurs d'entrailles, de vomissements et de tous les symptômes d'un empoisonnement.

Appelé en toute hâte pour leur donner des soins, dit le *Droit*, le docteur Bourgeois, grâce à une médication énergique, a pu les soustraire au danger, à l'exception de la plus jeune des enfants, une petite fille de deux ans et demi, qui a succombé après de cruelles souffrances.

Le commissaire de police du quartier a commencé aussitôt une enquête, et le corps de la petite fille a été transporté à la Morgue, pour y être soumis à l'autopsie.

Nous ne savons ce qu'est devenue cette affaire.

SUR LA RECHERCHE DES ACIDES SULFURIQUE ET AZOTIQUE DANS LES CAS D'EMPOISONNEMENT.

Par M. Buchner.

M. Buchner a puisé dans sa pratique d'expert, près des tribu-

naux de Munich, cette conviction qu'il n'est pas aussi aisé que les traités le disent, de reconnaître dans l'intimité des tissus la présence de l'acide sulfurique ou de l'acide azotique, ayant occasionné la mort. L'auteur cite cinq cas d'empoisonnement par l'un ou l'autre de ces acides ; la mort en a été la conséquence. Partout, sur les tissus, on a pu suivre le passage de l'acide, par les lésions et par la désorganisation plus ou moins profonde qu'il a produites. Mais les réactifs les plus sensibles ont été impuissants ; en sorte qu'il n'a pas été possible de trouver le corps du délit dans les plaies occasionnées par lui.

Selon M. Buchner, la disparition de ces acides, si faciles, pourtant, à reconnaître, est ménagée, tant par les effets que l'on fait pour les neutraliser que par les boissons aqueuses que l'on administre à la victime, boissons qui ne manquent pas de délayer l'acide et de l'enlever par lavage.

Enfin, la victime n'avale jamais beaucoup de ces acides ; la corrosion qui en est la conséquence amène des vomissements et des constrictions qui ne permettent pas, d'ordinaire, au caustique de pénétrer bien avant. D'ailleurs, les acides faibles disparaissent promptement dans l'organisme et s'éliminent par les excrétions.

M. Buchner s'élève contre l'usage de conserver dans de l'alcool les pièces à conviction, lorsque ces pièces proviennent d'un empoisonnement par un acide libre. On comprend, en effet, qu'en présence de l'alcool, l'acide azotique ou sulfurique se modifie assez promptement et que, au surplus, l'eau-de-vie employée peut elle-même contenir de l'acide sulfurique ou des sulfates, ce qu'en effet l'habile chimiste de Munich a eu l'occasion de reconnaître.

Les cas d'empoisonnements par ces acides sont assez fréquents en Bavière. Ces caustiques y sont employés dans toutes sortes de vues criminelles et jouent un rôle considérable dans les tenta-

tives d'avortement. Tout récemment, l'auteur a été saisi d'une analyse d'un liquide pareil; c'était de l'eau contenant 6 1/4 pour 100 d'acide sulfurique concentré.

(*L'Union pharmaceutique.*)

INTOXICATION SATURNINE CAUSÉE PAR DU SOUS-NITRATE DE BISMUTH IMPUR.

Fait communiqué à la Société médicale des hôpitaux.

PAR M. MILLARD.

M. X..., trente-quatre ans, distillateur, d'un tempérament nerveux, est, depuis son enfance, sujet à des douleurs d'entrailles et à la diarrhée. Au mois de juillet 1857, il a eu une attaque violente de choléra qui n'a fait qu'aggraver cette disposition, et lui a laissé une grande impression de terreur. Aussi, lorsque l'épidémie cholérique a éclaté à la fin de septembre 1865, et lorsqu'elle a reparu au commencement de l'été de 1866, n'a-t-il pu se défendre de craintes très-vives. Dès qu'il avait des douleurs adbominales ou un peu de dévoiement, il se hâtait de prendre du diascordium ou du sous-nitrate de bismuth. Ce dernier médicament est le seul dont il ait fait usage pendant les mois d'août et de septembre. Il en avait constamment chez lui une petite provision, et il en prenait matin et soir une forte pincée au commencement de ses repas.

Malgré ces précautions, associées à un régime sévère, il n'était pas toujours exempt de coliques ni de diarrhée. Vers la fin de septembre, les douleurs changèrent de siége et de nature: elles se rapprochaient du creux de l'estomac et prenaient le caractère de crampes; plus tard, elles s'étendirent vers les régions inguinales, dans les bourses, et enfin jusque dans les membres supérieurs et inférieurs. En même temps, la mine devenait mauvaise, le teint pâle, jaunâtre, l'appétit très-capricieux, les digestions laborieuses.

Le 8 octobre, M. X.... alla en province assister à un mariage, mais, sur ma recommandation, observa une grande sobriété. Il eut encore, dans les journées du 9 et du 10 octobre, une légère diarrhée qu'il s'empressa de combattre, comme d'ordinaire, avec son sous-nitrate de bismuth qu'il avait eu soin d'emporter en voyage.

Depuis le 10 octobre au soir, il n'eut plus de garde-robes, cessa tout médicament et revint à Paris fatigué et très-souffrant.

Le 12, il garda le lit, en proie à des douleurs très-vives et incessantes qui occupaient non-seulement l'estomac, et tout le ventre, mais encore les régions inguino-génitales, les jarrets et les poignets. Ces douleurs privaient de tout sommeil M. X..., qui ne cessait de s'agiter dans son lit, sans trouver de position convenable; avec cela, la langue était sale, l'anorexie complète, le ventre un peu ballonné, très-sensible au toucher. L'exploration des régions inguinales et des bourses était presque impossible à pratiquer, tant était vive l'hypéresthésie. Apyrexie complète. Peau fraîche, pouls très-calme, plutôt ralenti, 56 pulsations par minute. Appelé le 12 au soir, je ne vis là tout d'abord que des phénomènes nerveux qui pouvaient être mis sur le compte de la fatigue et de l'impressionnabilité extrême du sujet, avec des signes d'embarras gastrique, et me bornai à prescrire des cataplasmes laudanisés sur le ventre, un lavement d'eau de guimauve et de pavot, une potion calmante avec 30 gr. de sirop de morphine pour la nuit, et un bain pour le lendemain matin. Ces moyens ne produisirent aucun soulagement.

Le samedi 13, les coliques étaient atroces, l'agitation incessante, les traits contractés par la souffrance. Urines rares et un peu troubles, non ictériques. Le foie, percuté avec soin, était plutôt diminué de volume. Constipation depuis trois jours, ce qui rassurait le malade toujours préoccupé de l'invasion du choléra. Néanmoins, je prescrivis pour le lendemain une petite dose

(15 gr.) d'huile de ricin et dès le samedi soir je fis administrer un lavement avec 60 gr. de glycérine, qui ne produisit pas d'effet. Malgré les cataplasmes laudanisés et la potion calmante, la nuit fut détestable.

Le dimanche 14, l'huile de ricin, prise le matin, est vomie dans l'après-midi après des coliques et de violentes nausées. Deux lavements, un simple et un autre avec 100 gr. de miel de mercuriale, sont donnés sans résultat. Les douleurs abdominales, inguino-scrotales et articulaires redoublent le soir; la lenteur du pouls est plus prononcée; il tombe à 48.

Le lundi 15, persistance et aggravation des mêmes symptômes. J'examine encore M. X... avec le soin le plus minutieux, sans rien découvrir de nouveau. Cette constipation insolite résistant depuis quatre jours indiquait la nécessité d'un purgatif; mais craignant de fatiguer le malade et de provoquer de nouveaux vomissements, je prescris un verre d'une limonade magnésienne à 60 gr., à prendre avec de la glace et par petites gorgées.

J'allais me retirer après avoir fait cette ordonnance, lorsque tout d'un coup je fus frappé de la ressemblance que présentait M. X... avec les ouvriers peintres ou cérusiers atteints de colique saturine. La constipation rebelle, les douleurs exacerbantes, la diminution de volume du foie, la couleur jaunâtre du teint, la lenteur du pouls, l'arthralgie, tout se trouvait réuni. M. X... étant à la tête d'une importante maison de distillation, je soupçonnai qu'il pouvait avoir bu, chez ses clients, des liquides frelatés par la litharge; j'examinai ses gencives et constatai, en effet, à la mâchoire inférieure un liséré bleuâtre des mieux caractérisés.

Tout s'expliquait enfin; nous avions affaire à une intoxication saturnine, mais quelle pouvait en être la cause?

M. X..., ainsi que toute sa famille, fut très-étonné de l'importance que j'attachais à ce liséré, et nous nous mîmes à chercher

comment il avait pu être empoisonné par le plomb. Il affirma que depuis longtemps, en faisant sa tournée quotidienne pour prendre les commandes chez les cafetiers et marchands de vins, il ne prenait jamais de boisson quelconque, ni vin, ni bière, ni cidre, ni liqueurs. A la noce, à laquelle il avait assisté en province, il avait été d'une grande sobriété et, d'ailleurs, il était souffrant auparavant. Il ne buvait habituellement par précaution que de l'eau de Saint-Galmier; son vin était de bonne qualité et était le même pour toutes les personnes de sa maison; ni sa femme, ni son enfant, ni la bonne n'avaient de liséré saturnin. Il fallait donc trouver une cause d'intoxication qui s'appliquât exclusivement au malade. C'est alors que je songeai aux doses de sous-nitrate de bismuth qu'il avait l'habitude de prendre à ses repas, et l'idée me vint que ce médicament avait pu être falsifié ou mal préparé, et devenir ainsi la cause des accidents. Je me fis représenter ce sous-nitrate de bismuth qui était dans une petite tasse de porcelaine du Japon, et j'en emportai un petit paquet pour le faire analyser. Je me rendis à la pharmacie où M. X... prend ses médicaments depuis plusieurs années; le chef de cette maison, homme instruit et honorable, et très-attaché à M. X..., fut très-ému de ce que je venais lui apprendre, et me promit de faire cette analyse. Dans la journée, il m'envoya dire par un de ses élèves qu'en effet il avait trouvé dans le paquet que je lui avais remis du plomb dont il ne s'expliquait pas la présence. Il avait expérimenté comparativement le sous-nitrate de bismuth qu'il avait en ce moment dans son officine, et l'avait trouvé pur; du reste, il achetait toujours ce médicament en gros dans une des meilleures fabriques de produits chimiques; il en avait vendu des quantités considérables pendant la période du choléra, sans avoir eu connaissance d'accidents du même genre; il en avait délivré à mon client 55 gr. en deux fois, le 24 août et le 8 septembre.

Afin que la présence du plomb fût très-positivement constatée,

je priai mon client de me remettre ce qui lui restait de son sous-nitrate de bismuth, et je confiai cette analyse à un autre pharmacien, chimiste fort habile. Celui-ci fut assez long à se prononcer; cependant, après des expériences réitérées et très-minutieuses, il m'affirma de la manière la plus formelle que le sous-nitrate de bismuth que je lui avais apporté contenait du plomb, et qu'il pouvait en estimer approximativement la quantité à un vingtième. Nous avons cherché d'où pouvait provenir ce plomb, et M. X..., interrogeant ses souvenirs, s'est rappelé que dans les premiers jours de septembre, au moment de partir pour un petit voyage de trois jours, et ayant négligé d'emporter de chez lui sa provision de sous-nitrate de bismuth, il était entré dans une pharmacie d'un quartier éloigné et s'était fait délivrer 6 à 8 gr. de ce médicament. Il avait été servi par un très-jeune garçon qui prit des trochisques dans un bocal et les pulvérisa dans un mortier. M. X..., habitué à recevoir son médicament en poudre, en fit l'observation et demanda si c'était bien du sous-nitrate de bismuth qu'on lui délivrait sous cette forme; on lui répondit affirmativement. Cependant, il trouva que ce remède n'avait pas le même goût que d'habitude, était plus plat, plus désagréable à prendre; il eut le lendemain un vomissement, mais n'y attacha pas d'importance et continua à prendre une pincée du médicament matin et soir. A son retour, il eut la malheureuse idée de mélanger ce qu'il n'avait pas consommé en voyage avec sa provision habituelle; il espérait par là masquer le mauvais goût. C'est ce mélange, dont il usa pendant un mois matin et soir, qui a été analysé par deux chimistes et qui renfermait manifestement du plomb. Il y a lieu de soupçonner que les trochisques, délivrés dans la pharmacie éloignée, étaient composés ou de sous-nitrate de bismuth falsifié par un sel plombique, ou plus problablement de carbonate de plomb seul. Dans cette seconde hypothèse, il y aurait eu une simple erreur de bocal, et, trompé par la couleur,

le jeune garçon pharmacien aurait délivré de la céruse, au lieu de sous-nitrate de bismuth. Cette erreur est d'autant plus vraisemblable que dans cette pharmacie où M. X... a eu depuis la curiosité bien naturelle de retourner, la céruse, comme plusieurs autres médicaments, s'y délivre sous forme de trochisques. On s'expliquerait ainsi le goût plat et désagréable que M. X... avait trouvé à cette substance, les vomissements qu'il éprouva dès le second jour, et enfin la lenteur de l'intoxication, qui dura un mois, après que ce qui restait eût été mélangé à une quantité de sous-nitrate de bismuth relativement très-considérable.

Est-ce à cette lenteur même, produite par l'ingestion quotidienne de doses minimes du sel saturnin qu'il faut attribuer l'intensité extraordinaire et le caractère exceptionnellement rebelle des accidents éprouvés par M. X..., dont j'achèverai brièvement l'observation? Peu de malades sont aussi cruellement éprouvés.

Le 15 octobre, immédiatement après avoir dépisté la maladie, nous instituâmes un traitement énergique par les purgatifs: limonade magnésienne à 60 grammes; lavements purgatifs répétés; extrait gommeux d'opium la nuit; bains sulfureux.

Ces moyens, continués plusieurs jours de suite, produisirent un soulagement rapide. Le 21, M. X... se sentait assez bien pour aller dîner à la campagne; mais, le 24, il était repris de coliques aussi violentes que la première fois, avec vomissements. — Nous revînmes à la limonade magnésienne, qui procurait bien des selles nombreuses, mais peu abondantes; le soulagement fut incomplet.

Le 29, je me décidai à soumettre M. X... au traitement classique de la Charité. Il prit l'eau de casse avec les grains, mais éprouva une superpurgation, accompagnée le soir de syncopes, faiblesse de la voix, petitesse du pouls, refroidissement des extrémités; en un mot, de tous les signes d'un choléra antimonial.

Nous le réchauffâmes à force de sinapismes et de boissons stimulantes, et, bien entendu, je renonçai à continuer un traitement qui avait si mal réussi dès le premier jour.

D'ailleurs, le malade, remis de cette rude secousse, éprouva les jours suivants une amélioration marquée. Mais le 6 novembre se déclara une troisième attaque de colique saturnine aussi violente que les premières. M. le docteur Gendrin, appelé, confirma le diagnostic, et nous instituâmes son traitement, qui consiste dans l'administration de la limonade sulfurique, des purgatifs avec les sulfates alcalins, des bains sulfureux auxquels furent associées des séances de massage. Ce traitement fut suivit jusqu'au 17 ; il réussit assez bien, mais M. X... était toujours faible, pâle, et avait des digestions laborieuses. (Eau d'Orezza, bains sulfureux.)

Le 19 novembre, nous le croyions guéri ; il partit pour la campagne. Mais, à peine arrivé, il fut repris pour la quatrième fois d'une crise de coliques tout aussi violente, avec crampes d'estomac, vomissements. Le médecin de la localité renouvela les moyens précédents, sauf la limonade sulfurique, qui avait produit une vive irritation d'estomac.

Une fois soulagé, M. X... revint à Paris le 9 décembre ; depuis, il n'a plus eu de crises aussi fortes ; mais il est resté sujet à des douleurs de gastralgie très-pénibles ; il a le teint toujours très-pâle, est très-amaigri et très-affaibli, et sera longtemps encore à se ressentir des terribles effets de cette intoxication saturnine.

M. Guérard : Le plomb mélangé au sous-nitrate de bismuth ne peut venir d'un vice de préparation ; on sait, en effet, que c'est l'arsenic seul qui peut altérer ce médicament quand la préparation n'en est pas convenable. Dans le cas actuel, l'erreur peut avoir été cause du mélange ; mais, comme le sous-nitrate de bismuth est un médicament cher, il n'est pas impossible qu'il n'y ait pas eu seulement erreur, mais falsification. Il faut être en

garde aussi contre quelques substitutions qui peuvent être faites dans les officines où le médicament demandé par l'ordonnance du médecin manque. C'est pour une raison de ce genre que j'ai acquis récemment la conviction qu'on avait livré une solution d'iodure de potassium au lieu d'une solution de bromure que j'avais ordonnée.

M. Peter : Le soin avec lequel on purifie aujourd'hui le sous-nitrate de bismuth est dû aux travaux de M. Monneret, qui a montré le premier que ce médicament pouvait être employé à très-haute dose, sans danger, quand il avait été convenablement lavé et débarrassé de l'arsenic qu'il peut contenir. Les expériences d'Orfila étaient exactes, mais le sous-nitrate de bismuth avec lequel il agissait était mélangé d'une certaine quantité d'arsenic qui donnait lieu aux accidents signalés par lui.

C'est donc bien certainement à un mélange ultérieur, volontaire ou accidentel, et non à une mauvaise préparation, que doit être attribuée la présence d'un sel de plomb dans le sous-nitrate de bismuth qui a été incriminé.

PHARMACIE.

Formules publiées dans l'Union médicale.

DÉCOCTION D'ALCORNOQUE CONTRE LA PHTHISIE.

Ecorce d'alcornoque (*alchornea latifolia*, Euphorb.).... 15 grammes.
Eau..... 500 —

Faites bouillir jusqu'à ce que l'eau soit réduite à moitié de son volume, filtrez et édulcorez.

Cette boisson est prescrite par M. Niemann à la dose de 24 grammes, deux ou trois fois par jour, contre la tuberculisation pulmonaire. — N. G.

COLOMBINE DANS LA DYSPEPSIE. — WITTSTOCK.

Épuisez la racine de colombo par l'alcool rectifié, et évaporez à siccité la solution alcoolique ainsi obtenue. Traitez cet extrait par l'eau et agitez avec un égal volume d'éther. Enlevez l'éther avec un syphon, distillez-en la plus grande partie, et laissez déposer le reste. Vous obtiendrez ainsi des cristaux que vous laverez avec de l'éther froid, et que vous presserez dans du papier brouillard. C'est là le principe actif du colombo ou *colombine*, qui est conseillé avec avantage, à ce qu'il paraît, dans certaines formes de dyspepsie, à la dose de 5 à 15 centigrammes par jour. — N. G.

PILULES MERCURIELLES DES ARABES.

Mercure	1 gr. 85 centigr.
Bichlorure de mercure	1 gr. 85 centigr.

Triturez soigneusement ces deux substances; ajoutez :

Séné pulvérisé	ãã 2 gr. 75 centigr.
Agaric pulvérisé	
Racine de pariétaire pulvérisée	

Miel, *Q. S.*, et faites une masse homogène que vous diviserez en pilules de 20 centigrammes.

Dans les maladies de peau rebelles, on administre chaque jour, matin et soir, une de ces pilules. Immédiatement après, on donne un verre de décoction de salsepareille, et une heure plus tard une dose de l'électuaire suivant :

Électuaire des Arabes.

Salsepareille pulvérisée	150	grammes.
Séné pulvérisé	90	—
Rhubarbe pulvérisée	90	—
Clous de girofle pulvérisée	4	—
Brou de noix desséché et pulvérisé	30	—

Savon, *Q. S.* pour un électuaire.

La dose est de 8 à 16 grammes par jour.

Le malade qui est soumis au traitement dit *des Arabes* doit, pendant un temps qui varie entre vingt-cinq et quarante jours, se contenter d'une nourriture purement végétale, composée surtout de fruits secs, et la seule boisson dont il lui est permis de faire usage est la décoction de salsepareille. — N. G.

ÉLECTUAIRE CÉPHALIQUE.

Poudre de racine de valériane.....	30 grammes.
Gui de chêne.....	30 —

Sirop simple, *Q. S.* pour un électuaire.

On donne cette préparation aux hystériques et aux épileptiques, à la dose d'une petite cuillerée à café matin et soir. — N. G.

ÉLECTUAIRE DE QUINQUINA COMPOSÉ DE COPLAND.

Quinquina jaune en poudre....	30 grammes.
Conserves de roses.....	15 —
Acide sulfurique dilué.....	3 gr. 75 centigr.
Sirop de gingembre.....	45 grammes.

Faites un électuaire que l'on donnera à la dose de 4 à 8 grammes trois ou quatre fois par jour, pour couper la fièvre intermittente.

EMBROCATION RÉVULSIVE. — TODD.

Iode.....	4 grammes.
Iodure de potassium.....	2 —
Alcool.....	30 —

Faites dissoudre et étendez sur la peau avec un pinceau. Après plusieurs applications successives, on obtient une cuisson plus ou moins vive, et quelquefois une vésication.

Dans la bronchite chronique et la tuberculisation pulmonaire, on appliquera avec avantage cette solution révulsive sur la poitrine, en avant et en arrière, et, si elle est impuissante à arrêter

la marche du mal, on recourra aux vésicatoires volants. — N. G.

EAU CHLOROFORMÉE.

Eau distillée	200 grammes.
Chloroforme	2 —

Agitez fortement.

Imbiber des compresses avec ce mélange, et les appliquer sur le front des enfants ou des adultes dans le cas de céphalalgie. En même temps, des sinapismes seront promenés sur les membres inférieurs et supérieurs. — N. G.

GARGARISME AU CHLORURE DE CHAUX.

Chlorure de chaux	8 grammes.
Eau	500 —

Triturez, filtrez, et ajoutez au produit de la filtration :

Miel clarifié	30 grammes.

Employé avantageusement par les personnes qui ont l'haleine fétide. — N. G.

EMBROCATION CONTRE LES ENGELURES. — BEASLEY.

Sulfate d'alumine et de potasse	8 grammes.
Vinaigre	200 —
Alcool faible	200 —

Faites dissoudre et filtrez.

Appliquer cette solution, matin et soir, sur les mains qui sont le siége d'engelures non ulcérées. — N. G.

BOL DE CASTORÉUM. — BEASLEY.

Castoréum	1 gr. 25 centigr.
Carbonate d'ammoniaque	30 centigrammes.

Sirop, *Q. S.* pour quatre bols.

On en administre deux chaque jour aux hystériques. — N. G.

COLLYRE ANTIMONIÉ. — PEREIRA.

Tartrate antimonié de potasse .	5 centigrammes.
Eau distillée.....	50 grammes.

En instiller quelques gouttes dans l'œil, trois fois par jour, dans l'ophthalmie chronique avec taches de la cornée. — N. G.

BOLS ANTIBLENNORRHAGIQUES. — VELPEAU.

Poivre cubèbe pulvérisé.....	20 grammes.
Baume de copahu.....	10 —
Magnésie calcinée.....	*Q. S.* pour 30 bols.

On en donne de quatre à six par jour dans la blennorrhagie.

GOUTTES ODONTALGIQUES. — COPLAND.

Opium.....	60 centigrammes.
Camphre.....	60 —

Alcool, *Q. S.* pour dissoudre.

Essence de girofle.....	4 grammes.
Huile de Cajeput.....	4 —

Mêlez. — En imbiber du coton, qu'on introduira dans la cavité de la dent malade. — N. G.

SOLUTION CONTRE LES NÉVRALGIES DENTAIRES ET FACIALES.

Extrait d'opium.....		
Extrait de belladone.....	ãã...	1 gramme.
Extrait de stramoine.....		
Hydrolat de laurier-cerise.....		12 grammes.

Dissolvez et filtrez.

On introduit de 4 à 10 gouttes de cette solution dans l'oreille, on bouche celle-ci avec du coton, et on incline la tête du côté opposé. Cette action, toute locale, sera en outre avantageusement secondée par des sinapismes promenés sur les membres inférieurs. — N. G.

LAVEMENT VINEUX.

Vin blanc.....	de chaque..	120 grammes.
Eau-de-vie.....		
Eau chaude.....		

Mêlez. — Pour un lavement.

Employé pour combattre la syncope après les pertes de sang considérable, telles, par exemple, que celles qui se produisent chez la femme dans certains accouchements laborieux. — N. G.

BOISSON CALMANTE DANS LES MALADIES DES VOIES URINAIRES. ADAMS.

Tête de pavot.....	180 grammes.
Eau.....	750 —

Faites bouillir jusqu'à réduction à 250 grammes, filtrez, et ajoutez au produit de la filtration :

Nitrate de potasse.....	30 grammes.

Donner, soir et matin, 8 grammes de cette boisson dans une infusion chaude de semences de lin, aux malades atteints d'inflammation douloureuse des voies urinaires. — N. G.

CAUSTIQUE AU CHLORURE DE ZINC COMPOSÉ. — HÔPITAUX DE LONDRES.

Chlorure de zinc.....	12 grammes.
Chlorure d'antimoine.....	8 —
Amidon en poudre.....	4 —
Glycérine.....	Q. S.

On peut ajouter de la poudre d'opium pour diminuer la douleur de ce caustique, qui est employé avec succès pour détruire les tumeurs cancéreuses. — N. G.

PRÉPARATION DU CHLORURE FERREUX ANHYDRE.

Cette combinaison qui, bien cristallisée, ne peut être obtenue

en quantité peu considérable par les méthodes connues, se prépare facilement en chauffant le chlorure ferrique sublimé dans un courant d'hydrogène sec. On chauffe ce chlorure dans un large tube en verre jusqu'à ce qu'il commence à se volatiliser, de manière à ce que sa vapeur se mêle à l'hydrogène. Le chlorure ferreux se condense alors en lamelles cristallines brillantes et incolores; si l'on chauffe le tube jusqu'au rouge, le verre se recouvre d'un miroir de fer métallique. A. T. D. M.

(*Annalen der Chemie und Pharmacie.*)

SUR LA SÉPARATION DE LA MORPHINE ET DE LA STRYCHNINE.

M. Rodgers a remarqué que la morphine peut masquer la réaction de la strychnine avec le bichromate de potasse. On peut séparer ces deux bases soit par le chloroforme, qui dissout la strychnine, soit par la benzine, qui dissout également la strychnine et ne dissout pas du tout la morphine.

TRIBUNAUX.

LE PHARMACIEN NE PEUT DÉLIVRER AUCUN MÉDICAMENT COMPOSÉ SANS ORDONNANCE DE MÉDECIN. — LE RÈGLEMENT DU 23 JUILLET 1748 N'A PAS ÉTÉ ABROGÉ PAR LES LOIS POSTÉRIEURES.

(*Arrêt de cassation du* 8 *fevrier* 1867.) (1).

Les lois et ordonnances qui réglementent l'exercice de la médecine sont insuffisantes et mal coordonnées, et nous avons eu souvent l'occasion de signaler les lacunes regrettables qui existent dans cette législation. Il en résulte une grande incertitude dans la jurisprudence, et les tribunaux, tout en qualifiant sévè-

(1) Nous croyons devoir faire connaître à nos lecteurs l'article publié dans *l'Union médicale*, et qui porte la signature de M. L. Guerrier, dussions-nous de nouveau être désigné comme monopoleur.

rement certains faits, ne peuvent appliquer aucune peine en présence d'une loi incohérente et incomplète.

Ainsi, la loi du 21 germinal an XI, art. 36, déclarait que la vente de médicaments, dans certaines circonstances, devait être punie conformément à un article du Code du 3 brumaire an IV. Or, cet article auquel on renvoie est relatif à l'instruction criminelle et ne prononce aucune peine. Il est vrai que la loi du 29 pluviôse an VIII répare à peu près cette inadvertance; mais d'autres anomalies continuent à subsister : la loi du 29 ventôse an XI, art. 35, punit l'exercice illégal de la médecine, sans usurpation de titre, d'une amende *dont elle oublie de fixer le chiffre.* — Sur d'autres points, la loi fait complétement défaut. Ainsi, les associations les plus abusives et les plus dangereuses sont, à coup sûr, celles qui interviennent entre un pharmacien et un medecin; la loi française ne prévoit pas ce cas, qui, par conséquent, reste impuni. Plus heureux que nous, à cet égard, les médecins belges ont obtenu une loi (loi du 12 mars 1818) qui défend sous des peines sévères toute convention ou engagement direct ou indirect entre un médecin et un pharmacien, dans le but de faire des bénéfices de leur profession.

Enfin, les tribunaux hésitent, au milieu de ces lacunes et de ces complications, à exhumer d'anciennes ordonnances et de vieux arrêts de parlement, spectres des temps passés auxquels cependant on est encore obligé de recourir. La Cour de cassation vient de le décider le 8 février par un arrêt qui a une grande importance, en déterminant une base et une sanction aux poursuites dirigées contre les pharmaciens qui délivrent des médicaments sans ordonnance d'un médecin.

Nous sommes d'autant plus heureux d'enregistrer cet arrêt, que les auteurs et la jurisprudence semblaient avoir adopté un système contraire, et que l'art. 32 de la loi du 21 germinal an XI paraissait ne plus avoir de sanction.

En effet, un arrêt du parlement de Paris du 23 juillet 1748 punissait de 500 livres d'amende les pharmaciens qui ne se conformaient pas au dispensaire ou qui délivraient des médicaments sans ordonnance préalable des médecins; la loi de l'an XI répète les mêmes prescriptions, mais n'y adapte aucune peine; de là, la jurisprudence concluait que l'arrêt de 1748 était abrogé. (Paris, 11 août 1831; — Agen, 28 février 1850, etc...)

Il est vrai qu'une ordonnance du 8 août 1816, en prescrivant la publication d'un nouveau Codex, déclarait passibles d'une amende de 500 francs les pharmaciens qui ne s'y conformeraient pas; mais, comme le fait observer M. Laterrade (nos 7, 118 et suiv.), si l'arrêt de 1748 a été abrogé par la loi de l'an XI, une simple ordonnance n'a pas pu le faire revivre.

M. l'avocat général Hébert avait proposé un autre système : « Les prohibitions de l'art. 32 de la loi de germinal, disait-il, « qui paraissent dénuées de toute sanction pénale, en trouvent « une dans l'art. 36 de la même loi, combiné avec la loi du « 29 pluviôse an XIII, qui prononce une amende de 25 à « 600 francs contre ceux qui contreviendraient aux dispositions « de cet article. La profession du pharmacien consiste à prépa- « rer et à vendre les médicaments prescrits par les médecins. « Aussi la loi leur impose-t-elle l'obligation de ne rien vendre « que sur les ordonnances de docteurs en médecine ou offi- « ciers de santé. Du moment qu'ils s'ingèrent dans la vente « des drogues ou préparations pharmaceutiques quelconques « sans la garantie de la signature d'un médecin, ils abdiquent « leur caractère; ils n'agissent plus comme pharmaciens; ils re- « tombent dans la classe générale des individus qui débitent au « poids médicinal des drogues ou préparations pharmaceutiques, « et ils deviennent passibles des peines prononcées par l'art. 36 « de la loi du 21 germinal an XI, combiné avec la loi supplé- « tive du 29 pluviôse an XIII. »

Mais cette théorie n'est pas admissible, et, quoi qu'on fasse, il n'est pas possible par induction et en l'absence d'un texte formel, d'assimiler un pharmacien régulièrement nanti d'un diplôme à un individu qui vend sans aucun titre légal; la Cour de cassation avait d'ailleurs rejeté ce système par un arrêt du 25 mai 1837.

En 1850, un autre arrêt du 7 février semblait admettre que l'arrêt de 1748, n'étant pas explicitement abrogé, a conservé sa force dans les parties qui se concilient avec les lois subséquentes; enfin, la Cour suprême vient de rendre une décision qui adopte cette opinion d'une façon précise et absolue; voici dans quelles circonstances elle a été rendue :

M. le procureur général d'Orléans s'est pourvu, dans l'intérêt de la loi, contre un arrêt de la Cour de ladite ville, du 27 août 1866, ainsi conçu :

« Attendu qu'il résulte de l'instruction et des débats que, au jour indiqué, Mulot, pharmacien, a vendu à la femme Villiers, sans ordonnance préalable de médecin, une certaine quantité de séné et de sulfate de potasse;

« Que, si ces diverses substances ont été pesées séparément, elles ont été réunies dans un même paquet, et que le pharmacien n'ignorait pas qu'elles étaient demandées pour être employées comme médecine ;

« Qu'il y a donc eu, dans ces circonstances, livraison d'un médicament composé ; que ce fait constitue une contravention à l'art. 32 de la loi du 21 germinal an XI ;

« Attendu que cet article n'édictant aucune peine, la prévention demande l'application de l'arrêt du règlement du 23 juillet 1748 ;

« Attendu qu'il est de principe que les lois anciennes ne continuent à subsister que dans les matières qui n'ont pas été réglées par les lois nouvelles ;

« Que si la loi du 14 avril 1791 a formellement maintenu les lois et règlements antérieurs, elle ne l'a fait que d'une manière transitoire, jusqu'à ce qu'il ait été statué définitivement sur les obligations et les devoirs des pharmaciens;

« Que la loi de germinal an XI, ayant statué définitivement à ce sujet, a, par suite, abrogé d'une manière implicite les lois ou règlements antérieurs;

« Que cette loi a eu soin d'indiquer d'une manière spéciale dans quels cas ces lois ou règlements seraient encore appliqués; que c'est ce qu'elle a fait notamment dans les art. 29 et 30 ;

« Que si l'ordonnance royale de 1816, qui rend obligatoire le nouveau Codex, a rappelé cet arrêt de règlement de 1748, elle n'a pu faire revivre une loi qui aurait été abrogée par l'autorité législative ;

« Que, d'ailleurs, cette ordonnance royale se réfère aux art. 29 et 30 de la loi de germinal, qui punissent des peines appliquées par cet arrêt la saisie des médicaments ou mal préparés ou détériorés;

« Attendu que l'art. 32 de la même loi contient diverses prohibitions dont les unes étaient réprimées par l'arrêt du règlement de 1748, et la dernière par la déclaration de 1777;

« Que si, pour les contraventions aux art. 2 et 3, la pénalité prononcée par l'arrêt de 1748 doit être appliquée, c'est que l'art. 29 a formellement rappelé cet arrêt pour les drogues mal préparées;

« Qu'il en est autrement de la défense de débiter des médicaments sans prescription préalable des hommes de l'art; que, pour ce fait, les anciens règlements n'ayant nullement été maintenus, il ne peut appartenir aux tribunaux d'édicter une peine qui a cessé d'exister ;

« Que l'infraction à cette défense peut, dans certains cas, constituer les pharmaciens coupables d'imprudence et les expo-

ser soit en une action en dommages et intérêts, soit à une condamnation pour blessures ou homicide par imprudence ;

« Par ces motifs, la Cour renvoie Mulot des fins de la plainte, sans dépens. »

La Cour suprême, au contraire, fixant enfin ce point si longtemps indécis, a, sur les conclusions conformes de l'avocat général Bedarrides, cassé cet arrêt et admis les principes suivants :

« La loi du 21 germinal an XI n'a point abrogé les anciens « règlements relatifs à la préparation et à la vente des remèdes, « ni les pénalités édictées par les règlements pour les contra- « ventions à leurs prescriptions ou défenses.

« En conséquence, encore bien que l'art. 32 de la loi de « l'an XI, lequel défend aux pharmaciens de vendre des prépa- « rations médicales sans ordonnance de médecin, ne prononce « aucune peine contre le pharmacien contrevenant, le juge doit « appliquer la peine de l'amende prononcée par l'arrêt du rè- « glement du Parlement de Paris de 1748. »

En attendant que le pouvoir législatif ait rajeuni et complété cette législation de la médecine et de la pharmacie, et en réunissent tous les éléments épars et vieillis pour les édifier et les mettre en harmonie avec les besoins actuels et les progrès accomplis, nous devons accueillir avec empressement cette jurisprudence de la Cour de cassation.

L. Guerrier, avocat.

FALSIFICATIONS.

FALSIFICATION DE L'ESSENCE DU ROMARIN OFFICINAL.

Par M. Stanislas Martin.

Dans le commerce de la droguerie, il est très-rare de trouver des huiles essentielles végétales parfaitement pures; c'est pour

cette cause que nous avons souvent l'occasion de signaler les falsifications qu'on leur fait subir.

Une des principales maisons de parfumerie de Paris avait reçu du midi de la France une forte partie d'essence de romarin, qu'elle soumit à la distillation pour la rectifier.

On fut très-surpris de constater, pendant l'opération, que le rendement de cette essence n'était pas en rapport avec la quantité employée; la différence était de plus de 15 pour 100; on s'en expliqua la cause par l'abondant dépôt qui s'était rassemblé dans le bain-marie de l'alambic.

On nous a remis une certaine quantité de ce dépôt; il a la consistance d'un magma épais; son odeur est forte et pénétrante; sa couleur jaune clair devient blanche lorsque, au milieu d'un papier buvard, on lui enlève toute l'essence qu'il contient. Cette substance ainsi séchée est pulvérulente; vue au microscope, on lui reconnaît une forme cristalline multiple.

Évidemment on avait ajouté à cette huile essentielle une certaine quantité de camphre, dans le but de la falsifier; les chiffres suivants en sont la preuve : l'essence de romarin surfine se vend 8 francs le kilogramme, tandis que le prix du camphre n'est que de 4 francs.

L'odeur pénétrante de l'essence de romarin masque parfaitement celle du camphre; leur mélange est si intime, qu'à l'œil on ne peut pas le reconnaître.

On sait que beaucoup d'huiles volatiles, retirées des plantes de la famille des labiées, laissent déposer en vieillissant une matière cristalline qu'on a nommée *camphre*; nous pensons que c'est à tort qu'on lui a donné cette dénomination. Nous avons vu beaucoup de ces dépôts cristallins, lorsque nous étions chargé du laboratoire de MM. Aubé, et lorsque nous étions élève chez M. Menier; jamais nous ne leur avions trouvé des rapports physiques et chimiques avec l'huile concrétée du *laurus camphora*;

il en est de même des stéaroptènes, qu'on obtient en faisant réagir des acides minéraux sur des huiles volatiles : ces produits sont encore indéterminés. (*Journal de pharmacologie.*)

ALTÉRATION DU LAIT. — CONDAMNATION DE L'ACCUSATEUR ET DE L'INCULPÉ.

Un paysan des environs de Saint-Étienne avait fait traduire devant le tribunal correctionnel son domestique, qu'il accusait d'avoir déposé dans une jatte de lait lui appartenant deux rats morts. Le tribunal condamna le prévenu correctionnellement ; puis, le président fait remarquer au demandeur qu'il pourrait lui être accordé des dommages-intérêts pour la perte de son lait.

— Mon lait ! Monsieur le président, mais je ne l'ai plus.

— Nous le pensons bien.

— Je l'ai vendu, il y a beau temps.

A cet aveu, vous jugez de l'hilarité de l'auditoire. Quelques auditeurs réfléchirent cependant ; ils avaient peut-être bu du lait dont il s'agit. Le plus curieux de l'histoire, c'est que le procureur impérial, prenant acte de cette parole, se lève et, sur un réquisitoire improvisé, le paysan se voit condamné à 16 fr. d'amende pour avoir vendu des marchandises... falsifiées.

FALSIFICATION DU LAIT.

Le tribunal criminel de Zug (Suisse) vient de condamner un propriétaire qui mettait de l'eau dans son lait et qui a ainsi occasionné une perte de 370 fr. au laitier qui le lui achetait, à dix-huit mois de prison, à la perte de ses droits civiques, aux frais, à la réparation du dommage et au renvoi dans sa commune par la gendarmerie.

Si tous les laitiers en gros et en détail qui mêlent de l'eau au lait étaiens punis aussi sévèrement, les falsifications seraient plus rares et une émigration considérable serait constatée.

HYGIÈNE PUBLIQUE

LA VÉRITÉ SUR LA QUESTION DES DÉSINFECTANTS.

La question des substances désinfectantes a été apportée devant l'Association britannique par M. William Crookes, de Londres.

C'est un sujet plein d'intérêt, mais sur lequel nous sommes malheureusement encore à l'*alpha*. Personne mieux que M. Crookes ne peut jeter quelque lumière sur cette question, s'il consent à se laisser guider uniquement par l'expérience.

Mais il n'est pas difficile, en lisant son mémoire, de voir que cet auteur a une sympathie toute particulière pour l'acide phénique! En effet, il ne cesse de recommander cet acide contre la peste bovine, contre le choléra, pour les égouts de Londres et — Dieu sait quoi encore! — sans qu'aucune expérience prouve l'efficacité de cette substance (qu'on persiste à appeler *acide carbolique*).

D'abord nous nous demandons : A-t-elle guéri la peste bovine? Certainement non! A-t-elle empêché la propagation du choléra? Rien ne le prouve. Enfin, agit-elle au moins sur les petits animaux? M. Crookes dit que sa vapeur les tue. Nous disons que cela n'est pas vrai. D'après l'auteur, « la vie embryonnaire est « rendue presque impossible, et toutes les petites formes de la « vie animale (nous traduisons littéralement) périssent inévita- « blement. »

Si on prend des mites de fromage, par exemple, et qu'on les plonge dans l'acide phénique, cela les tue comme si on les baignait dans l'acide sulfurique ou dans le vinaigre. Mais laissons ces mites courir sur une assiette à côté d'une capsule pleine d'acide phénique, le tout étant recouvert d'une grande cloche

de verre, et nous verrons qu'elles vivront pendant des semaines, des mois entiers. J'en ai vu *qui, placées dans ces circonstances, ont eu des petits !*

Or nous savons que, plus on descend l'échelle animale, plus la vie semble devenir tenace; et si les *miasmes* qui produisent le choléra et la peste bovine sont des êtres organisés, que peuvent y faire les désinfectants tels que l'acide phénique ?

Dans ce mémoire, l'auteur veut établir une distinction entre les *désinfectants* et les *antiseptiques*. Le chlorure de chaux serait un *désinfectant*, l'acide phénique un *antiseptique*; l'un serait un oxydant, l'autre un désoxydant. Cette distinction est-elle réellement fondée? nous ne le croyons pas. D'après l'auteur, les désinfectants oxydants sont les mieux connus: « ils détruisent les odeurs, « tandis que les antiseptiques n'ont guère d'action sur ces *gaz.* »

Les odeurs sont donc des gaz? que devient donc l'ancienne expérience du musc? Dans un autre écrit sur le même sujet, intitulé: *De l'eau pure*, le même savant, membre de la Société royale, parle de « la matière organique *ordinaire* » contenue dans l'eau. Qu'est-ce donc que la matière organique *ordinaire ?*

RÉCOLTE DES ENGRAIS.

Si en France on récoltait tous les produits qui se perdent, la culture serait plus avancée et les cultivateurs auraient moins de dépenses à faire.

Voici ce qu'on trouve dans un journal d'agriculture :

On peut employer à la confection des composts tous les débris végétaux et animaux qui traînent inutilement dans les cours, les chemins et les champs ; ils devraient être précieusement recueillis, ainsi que tous les excréments humains, solides et liquides, de la ferme. Dans la Loire-Inférieure, chaque métayer achète tous les

ans pour des sommes assez considérables d'engrais artificiels, qui trop souvent sont falsifiés, et il laisse perdre un très-bon engrais naturel qui, en portant à six personnes seulement les habitants d'une métairie, représente, par sa faculté fertilisante, 13,000 kilogr. de fumier d'étable, valant au moins une centaine de francs.

Habitant au nombre de six la campagne pendant l'été, j'ai fait construire une cuve destinée à recevoir, d'avril en octobre, tous les débris du jardin. On jette sur ces débris les urines, les matières fécales, les eaux des cuisines, les boues récoltées devant la maison.

Toutes ces matières s'échauffent, fermentent, se consomment, elles sont relevées en mars et fournissent un excellent compost.

Chaque année, par ce mode de faire, nous obtenons de 6 à 7 mètres cubes de bon terreau.

Si pendant l'été il y a crainte d'odeurs insalubres, on pratique un arrosement avec du sulfate de fer, prenant une dissolution préparée avec sulfate de fer, 1 kilogr. pour 2 hectol. d'eau.

UTILISATION DES PRODUITS DES ABATTOIRS.

Un nouveau genre de commerce a été introduit depuis quelque temps dans la province de Limbourg, notamment dans les environs de Saint-Tronc. Dans une ferme considérable, éloignée d'environ une demi-lieue de cette ville, le propriétaire a construit une vaste basse-cour qu'il a peuplée d'environ deux mille poules.

Ces volailles reçoivent pour nourriture de la viande de cheval Le propriétaire, M. C..., achète chaque semaine deux ou trois chevaux qui sont dépecés et mis au feu en guise de bouillon.

Le *consommé* en est donné à une centaine de porcs qui semblent beaucoup aimer ce *potage* et qui s'engraissent parfaitement

par l'usage de cette nourriture nouvelle. La chair du cheval est découpée et donnée aux poules. Enfin la carcasse est vendue aux fabriques de sucre des environs pour faire du noir animal.

Les œufs provenant de la ponte sont vendus sur place à 6 centimes et expédiés pour l'Angleterre. Les poules lorsqu'elles ne sont plus propres a la ponte suivent le même chemin, après avoir été vendues à un prix très-élevé. (*Journaux belges*)

Nous connaissons des communes en France qui ne veulent pas : 1° manger de la viande de cheval ; 2° manger des œufs, non plus que des poules qui font usage de cette alimentation ; 3° la simplicité de ces malheureux ignorants est si grande que, s'alimentant de viande de porcs qui mangent des excréments humains, ils ne veulent pas faire usage de légumes qui ont crû dans un terrain qui a été fumé avec des bouillons ou avec des engrais de viande de cheval.

ÉCORCHURE DU POUCE DROIT, EN PRÉSENCE D'UNE TÊTE DE PORC EN PUTRÉFACTION. — INCUBATION DE TROIS JOURS. — INFECTION PUTRIDE. — MORT LE CINQUIÈME JOUR,

Le 28 avril dernier, M. le docteur Bacquias fut appelé à six heures du soir, impasse Michaud-Maillard, chez Simon, marchand de charbon, jeune homme des plus vigoureux. Je fus frappé dit-il, de l'altération de ses traits et de la teinte jaune ictérique de sa figure, il se plaignait d'éprouver depuis quelques instants des douleurs atroces sous l'aisselle et sur tout le côté gauche. Examinant la main gauche, je constatai un peu au-dessous de l'articulation de la première avec la deuxième phalange du pouce une petite pustule reposant sur une base dure. Bien que pratiqué avec douceur, le toucher exaspère les douleurs ; d'ailleurs, il n'y a pas de gonflement ni de traînées inflammatoires sur le trajet des veines et des lymphatiques, pas de ganglions perceptibles au toucher au-dessous de l'épitrochlée, pas

plus que dans l'aisselle. Le pouls est petit, serré, très-fréquent (il y a plus de 130 pulsations), la soif est très-vive, il y a des nausées continuelles et de la tendance aux lipothymies. Le sujet succombe.

THÉRAPEUTIQUE.

MOYEN A EMPLOYER DANS LES CAS DE BRULURE.

Moret, de 1er mars 1867.

Monsieur,

En lisant votre *Journal de chimie médicale*, j'ai vu avec plaisir que vous relatiez les nouvelles applications de médicaments connus, qui peuvent intéresser médecins et pharmaciens ; dans cette idée, je me permets de vous soumettre une nouvelle méthode qui m'a toujours réussi, pour arrêter et enrayer net les brûlures et leurs effets.

Voici comment j'opère :

Sur la partie brûlée, je laisse, au moyen d'une pipette, tomber goutte à goutte de l'éther; à mesure que la goutte touche à la peau; je souffle dessus pour en hâter l'évaporation et arriver plus promptement à une bonne réfrigération.

Cela me dure une à deux minutes ; les tissus tuméfiés devenus blancs, j'enduis immédiatement les parties brûlées, mais jusqu'à un centimètre autour des parties congestionnées du tissu, avec un pinceau imbibé dans un collodion dont voici la composition, et que je recommande pour maintenir le rapprochement des lèvres des blessures.

Collodion.

Fulmicoton	10	grammes.
Éther à 56°	160	—
Alcool à 38°	15	—
Élémi	2	—
Galbanum	2	—
Tolu	4	—
Tannin	1	—

Les résines et le tannin sont dissous dans l'alcool, la teinture filtrée est ajoutée à la solution éthérée de fulmicoton. Agitez, laissez déposer et servez *ad us.*

L'effet que je produis est facile à comprendre ; je m'oppose à la congestion, je détruis par l'abaissement de température la circulation dans les capillaires, puis, par mon collodion, je les contracte assez fortement pour empêcher la circulation de se rétablir dans ces parties ; la cicatrisation se fait en dessous, au bout de fort peu de temps, et ce qui, surtout, est inappréciable pour le malade, c'est qu'il ne souffre plus, guérit vite et sans cicatrice.

Je parle ici de brûlures non profondes et circonscrites. Je n'ai pas eu l'occasion d'expérimenter sur des brûlures graves. Cependant j'en ai eu au bras, à la cuisse, aux mains, soit par l'eau bouillante, soit par application de la partie sur un corps brûlant, un poêle, un fer à repasser, etc., qui auraient certainement pu avoir de la gravité, et que ma méthode a arrêtées net.

Je ne sais, Monsieur, si jamais aucun praticien n'a parlé du raffinage du camphre, industriellement et pratiquement ; ancien chef de fabrique, si cela pouvait vous paraître utile, je me mets à votre disposition, et mieux que personne, ayant longtemps raffiné, je puis vous détailler cette intéressante fabrication.

Vous priant, Monsieur, de m'excuser d'écrire tant de lignes pour si peu de chose, je me dis votre dévoué

E. Perret,
Pharmacien de première classe à Moret (Seine-et-Marne),
Membre de la Société de chimie de Paris.

Note du rédacteur. — Nous recevrons avec plaisir la note que nous adressera notre confrère. A. Chevallier.

DE L'EMPLOI DU PERSIL POUR COMBATTRE LE CHOLÉRA.

On parle beaucoup d'une Note adressée à M. le préfet de la

Moselle par M. le docteur Haro, médecin assermenté de l'arrondissement de Metz et de l'École normale de cette même ville, sur l'emploi du persil dans le traitement du choléra. La décoction de cette plante, administrée en lavements, de demi-heure en demi-heure, arrête la diarrhée. Lorsqu'à la diarrhée s'ajoutent les vomissements et la barre épigastrique, M. Haro prescrit en outre l'opiat : une capsule de demi-heure en demi-heure, jusqu'à ce que le malade en ait pris quatre ou cinq ; on éloigne ensuite les intervalles d'une heure à une heure et demie.

OBJETS DIVERS.

ACCUSATION DE MONOPOLE PORTÉE CONTRE LE RÉDACTEUR DU *JOURNAL DE CHIMIE MÉDICALE.*

Par une lettre d'un de nos amis, nous avons appris qu'un journal de médecine (?) nous accusait de monopole ; nous nous procurâmes cet article, nous le lûmes, mais nous ne pûmes le comprendre.

Nos lecteurs se rappellent : 1° que dans le numéro de janvier nous avons publié un résumé des condamnations prononcées en 1865 contre diverses personnes qui avaient contrevenu aux lois sur l'exercice de la pharmacie ; que, dans le compte-rendu, nous n'avons nommé personne, notre but, en faisant connaître ces condamnations, n'avait rien d'hostile ; c'était plutôt un avis aux personnes qui, ne connaissant pas les lois, pouvaient par ignorance s'exposer à des condamnations ; 2° que dans un autre article nous avons fait connaître le jugement qui relaxait un épicier-droguiste qui, par suite de ventes qu'il avait faites, avait été inculpé d'exercice illégal de la pharmacie.

Ce serait par suite de la publication de ces deux articles que le titre de monopoleur m'a été décerné.

La signature de l'article étant, nous a-t-on dit, une signature de fantaisie, nous ne pouvons savoir en quoi nos articles ont irrité la bile de l'auteur. Est-il médecin? est-il pharmacien? est-il épicier? Nous n'avons pu lui faire de tort, nous n'avons nommé ni désigné personne.

La lecture de cet article par nos abonnés pourra peut-être leur procurer un moment de distraction, puisque cet article traite d'une personne qui cause habituellement avec eux, et qu'ils ne connaissent peut-être pas bien; peut-être, plus habiles que moi, ils me feront connaître le but de sa publication.

A. CHEVALLIER.

Voici d'ailleurs le texte de cet article :

M. Chevallier et le bilan judiciaire de 1865.

« Comme quelques monopoleurs rares, M. Chevallier *est un* « *bien brave homme;* mais comme la plupart d'entre eux, c'est « *un bien drôle d'homme.* En tant que monopoleur, il résume « *avec amour*, dans le dernier numéro de son journal, les con- « damnations pour exercice illégal de la pharmacie (*quoique ces* « *condamnations ne soient pas bien réjouissantes pour le mono-* « *pole*), mais il a soin de faire précéder ce résumé de l'histoire « de l'acquittement d'un brave épicier qui avait cru pouvoir « vendre à bon marché, à sa clientèle, du quinquina et de « l'huile de foie de morue.

« M. Chevallier croit pouvoir ainsi à la fois donner satisfac- « tion à son excellent cœur et remplir envers le monopole ses « devoirs de professeur. Cette gymnastique est intéressante à « observer; les hommes du progrès la suivent au moins avec « amusement, sinon avec utilité.

« Laissons d'abord parler *le monopoleur.* »

(Suit l'article publié dans le *Journal.*)

Gérance de pharmacie par des personnes n'ayant pas le diplôme voulu par la loi.

Deux cas seulement ont été le sujet de deux condamnations. Vous qui n'êtes pas monopoleur, aviez-vous déjà vu « des cas » être le sujet de condamnations? Non, n'est-ce pas; eh bien! allez rue de l'Arbalète; c'est là qu'on voit *les cas sujets, les cas condamnés et non condamnés, voire même les cas-professeurs.*

En attendant que vous entrepreniez ce voyage à la recherche des *cas* curieux, admirez combien les monopoleurs s'habituent à se contenter de peu :

Le MONITEUR SCIENTIFIQUE calculait, il y a quelques semaines, qu'il ne se commettait pas moins, — au grand *minimum*, — de 10,000 délits par jour pour vente de remèdes secrets, ce qui donne la petite somme de 3 millions 600,000 délits par an! sur ce nombre on a poursuivi *onze* délinquants, et on en a condamné *neuf*. Voilà un beau résultat, bien fait pour réjouir le cœur philanthropique de M. Robinet et de sa docte cabale.

Mais, de notre côté, nous ne trouvons pas ce résultat bien désespérant pour les amis de la liberté professionnelle ; le rapport entre 3 millions 600,000 et 11 n'est pas bien éloigné du rapport entre 3 millions 600,000 et zéro, or, quand le zéro, les amis de la liberté seront satisfaits; et si les monopoleurs le sont aussi, tout sera pour le mieux dans le meilleur des mondes possible. Quant à M. Chevallier, il le sera certainement; car si son éducation et ses fonctions l'obligent *à être drôle en même temps que brave, les réflexions sur l'acquittement de l'épicier prouvent qu'il est beaucoup plus brave que drôle.*

Voici son histoire et ses réflexions :

« *Vente de médicaments par un épicier.*

Police correctionnelle (Audience du 12 novembre 1866).

« Un tribunal en province, » il n'était pas en vacances, il était

en province, « vient de décider une question importante, qui intéresse à un haut degré les épiciers-droguistes, et *surtout la classe laborieuse, qui pourra désormais continuer à se procurer à bon marché, chez ces derniers, certains produits utiles à la santé, que les pharmaciens croyaient avoir seuls, jusqu'ici, le privilége de vendre.* »

Suit la nouvelle qu'un épicier, sur saisie d'un jury médical, a été poursuivi pour avoir vendu du quinquina et de l'huile de foie de morue, et acquitté par ce tribunal.

M. Chevallier annonce qu'il publiera le texte du jugement.

Que dites-vous du pavé? Ne pensez-vous pas qu'il y aura pas mal de monopoleurs qui se demanderont si M. Chevallier *est du lard ou autre chose?* Quant à moi, je pense qu'il est *surtout un brave cœur*, et j'attends avec intérêt le texte du jugement qu'il annonce pour communiquer, et pour en faire l'objet de quelques remarques nouvelles, s'il y a lieu.

Le texte de ce jugement se trouve dans le numéro de février 1867, *p.* 85.

ACCIDENTS QUI ATTEIGNENT LES CHIMISTES.

On sait que des accidents peuvent, par suite d'expériences donnant lieu à des corps nouveaux, par suite d'erreurs des préparateurs, donner lieu non-seulement à des blessures graves, mais mettre en danger la vie de l'opérateur.

Nous avons, dans notre journal, fait connaître plusieurs de ces accidents. Dans une thèse soutenue à l'École de médecine de Paris par M. Theleuser, ce docteur a fait connaître un grand nombre de ces accidents, et le nombre des chimistes qui ont été atteints s'élève à quarante-six, nombre beaucoup plus grand, puisque dans cette thèse nous ne trouvons pas mentionnés des cas qui sont arrivés à notre connaissance.

Un accident à ajouter à ceux qui sont relatés dans les ouvrages est le suivant, qui heureusement n'aura pas de suites funestes.

M. Lepetit, professeur à l'École de médecine de Caen, faisait à la fin de son cours ses expériences habituelles sur la combustion. Malheureusement, au lieu d'un flacon rempli d'oxygène, il lui en fut présenté un contenant un mélange détonant. Une violente explosion eut lieu et le professeur fut grièvement blessé aux deux mains. Son état n'inspire aucune inquiétude.

CONGRÈS DES SOCIÉTÉS DE PHARMACIE.

Onzième session du Congrès des Sociétés de pharmacie de France.

Paris, février 1867.

Monsieur et très-honoré Confrère,

Le Congrès des Sociétés de pharmacie de France, réuni à Lille en 1866, a décidé que la onzième session aurait lieu en 1867, dans la capitale, et que le Congrès serait réuni par les soins de la Société de pharmacie de Paris (1).

Cette onzième session aura lieu les 17, 18 et 19 août 1867, et la première séance se tiendra le 17 août, à midi, dans la salle ordinaire des réunions de la Société de pharmacie, à l'École supérieure de pharmacie, rue de l'Arbalète.

Nous osons espérer que cette session, favorisée par sa coïncidence avec l'Exposition universelle, et en raison de l'importance des sujets qui y seront traités, sera l'une de celles qui exerceront le plus d'influence sur l'avenir de la pharmacie. Aussi nous ne doutons pas du concours empressé de toutes les Sociétés pharmaceutiques de France.

Le Congrès de Lille, conformément à l'usage établi par ceux qui

---

(1) Le comité sera réuni, dès huit heures du matin, chez M. Robinet, pour recevoir les pouvoirs de MM. les délégués et toutes autres communications relatives à la session.

l'ont précédé, a déterminé la nature des questions scientifiques et professionnelles qui seront traitées dans le cours de la session.

Ces questions sont les suivantes :

« *Questions scientifiques.* — 1° Étude botanique des solanées ;

« 2° Étude des principes actifs des solanées au point de vue chi-
« mique, pharmaceutique et toxicologique ;

« 3° Etude des tannins.

« *Questions professionnelles.* — Doit-on admettre les modifications
« à la loi de germinal an XI, telles qu'elles sont proposées par la
« Société de Paris, avec les modifications proposées et adoptées
« par la Société des pharmaciens du Nord de la France, dans ses
« séances des 22 septembre 1864 et 7 octobre 1865 ? »

Ces modifications sont les suivantes :

« Art. 5. — Dans le délai de dix ans, à partir du 1er janvier 18..,
« il n'y aura plus qu'une classe de pharmaciens.

« Art. 12, 13, 14. — Que le mot *d'urgence* soit inscrit après celui
« de *médicaments;* indiquer d'une manière nette et précise les mé-
« dicaments dits *d'urgence.*

« Art. 12 et 13. — Faire suivre les mots : *ayant officine ouverte,*
« de ceux-ci : *et éloignés de 10 kilomètres au moins d'une officine.*

« Enfin, la Société émet le vœu le plus pressant pour qu'une
« sanction pénale soit édictée afin de réprimer toutes les infractions
« que les modifications à l'art. 25 de la loi de germinal an XI
« pourraient subir. »

Nous invitons donc toutes les Sociétés pharmaceutiques de France à nommer des délégués, et à faire connaître le plus tôt possible au comité d'organisation les noms de ces délégués.

Les mémoires dans lesquels seront traitées les questions mises à l'ordre du jour devront être envoyés avant le 15 juin, terme de rigueur, et adressés à M. Robinet, commissaire général, rue de l'Abbaye-Saint-Germain, 3.

Recevez, Monsieur et très-honoré Confrère, l'assurance de notre dévouement.

Les membres du comité d'organisation :

Les secrétaires, Robinet, Gobley. Le président, Guibourt.

Boudet, Buignet, Lefort, Mialhe.

P. S. — Le comité croit qu'il est opportun de faire connaître le

rapport sur les modifications à introduire dans la loi de germinal an XI, présenté par la Société de pharmacie de Paris à M. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, le 9 septembre 1864.

Congrès international des Associations et Sociétés de Pharmaciens.

Monsieur et très-honoré Confrère,

Nous avons l'honneur de vous adresser le règlement et le programme de la deuxième session du Congrès international des Associations et Sociétés de Pharmaciens.

Le comité vous prie de vouloir bien donner à ces documents le plus possible de publicité, afin que la réunion de 1867 exerce, par son importance, une influence heureuse et décisive sur l'avenir de la pharmacie, les progrès de l'art, et les intérêts publics, qui ne sauraient en être séparés.

Nous espérons que la nature des questions proposées engagera les Associations pharmaceutiques de tous les pays à se faire représenter au Congrès de 1867, qui, d'ailleurs, aura lieu dans des circonstances exceptionnelles par sa coïncidence avec l'Exposition universelle.

Recevez, Monsieur et très-honoré Confrère, l'assurance de notre dévouement.

Les membres du comité :

Le commissaire général, Robinet. Le président, Guibourt.
Boudet, Buignet, Gobley, J. Lefort, Mialhe.

Dans sa séance du 5 décembre 1866, la Société de pharmacie de Paris a nommé délégués à la deuxième session du Congrès international :

MM. Dumas, de l'Institut, sénateur;
Bussy, de l'Institut, directeur de l'École supérieure de pharmacie de Paris;
Guibourt, président de la Société de pharmacie.

Le commissaire général,
Robinet.

A Paris, rue de l'Abbaye-Saint-Germain, 3.

Deuxième session du Congrès international des Associations et Sociétés de Pharmaciens organisé par la Société de pharmacie de Paris.

Dans sa séance du 16 septembre 1865, le Congrès international de Brunswick a décidé qu'il serait tenu une seconde session du Congrès à Paris.

Par une seconde délibération, le Congrès a confié à un comité spécial le soin de régler l'organisation de cette session.

Ce comité a été composé de la manière suivante :

MM. de Schroeders, pour la Russie; Robinet, pour la France; Beckert, pour l'Autriche; Riekher, pour l'Union pharmaceutique de l'Allemagne méridionale; docteur Bley, pour l'Union pharmaceutique de l'Allemagne septentrionale.

Le comité a décidé que la deuxième session du Congrès international aurait lieu à Paris en 1867, et que son organisation serait confiée à la Société de pharmacie de Paris.

En conséquence de ces décisions, la Société de pharmacie de Paris a préparé le règlement de la deuxième session du Congrès pharmaceutique international.

RÈGLEMENT.

1° Il y aura à Paris, en 1867, un Congrès international des Associations et Sociétés de Pharmaciens de tous les pays.

2° Le Congrès sera formé exclusivement par la réunion des délégués des Associations ou Sociétés de Parmaciens régulièrement constituées.

Il aura pour objet la discussion des questions scientifiques et professionnelles intéressant la pharmacie pratique, et l'étude des mesures les plus propres à rendre les pharmaciens de plus en plus capables de s'acquitter de la mission et des devoirs qu'ils ont à remplir dans l'intérêt général.

3° Chaque Association ou Société pourra déléguer trois de ses membres ; mais cette délégation n'aura qu'une voix dans les délibérations, de sorte que chaque Société ne possède qu'une voix.

Néanmoins, les trois délégués d'une Société prendront part aux discussions sur les propositions mises à l'ordre du jour.

Les Sociétés ou Associations comprenant les pharmaciens d'un

Etat entier pourront se faire représenter par autant de délégations de trois membres qu'il y aura de fois cent membres dans la Société ou Association.

4° Les délégués à un Congrès pharmaceutique ne sont pas délégués de droit au Congrès suivant.

5° Les délégués devront être nantis d'un pouvoir écrit émanant de la Société ou Association qui les aura choisis pour la représenter au Congrès.

6° Dans la première séance, le président du comité d'organisation fera procéder, par la voie du scrutin, à la nomination du bureau.

Le bureau sera composé :

1° D'un président ;

2° De cinq vice-présidents ;

3° D'un secrétaire ;

4° De trois vice-secrétaires.

7° Le bureau sera chargé de la publication du compte-rendu.

8° Les diverses questions soumises au Congrès seront renvoyées à des commissions spéciales pour les étudier et faire des rapports.

9° Les discussions auront lieu, en général, en langue française.

Pour faciliter les délibérations, la commission d'organisation aura soin de faire assister au Congrès des interprètes capables.

10° Aucun mémoire sur les questions mises à l'ordre du jour ne pourra être lu en séance qu'avec l'autorisation du bureau.

11° Les décisions seront prises à la majorité des voix.

12° Un comité d'organisation, désigné par la Société de pharmacie de Paris et composé de membres titulaires de cette Société, sera chargé de toutes les mesures préparatoires pour la réunion du Congrès. Il recevra les vœux, propositions et communications de tous les pharmaciens qui jugeront à propos d'en adresser.

Les mémoires dans lesquels seront traitées les questions du programme devront être envoyés avant le 15 juin 1867, terme de rigueur.

13° Le comité rédigera, sous la direction de la Société de pharmacie de Paris, le programme de la session du Congrès de 1867, et le fera publier, en temps utile, dans le plus grand nombre possible de journaux de pharmacie de tous les pays.

14° Avant de clore la deuxième session, le Congrès nommera, s'il y a lieu, un comité chargé de préparer la troisième.

15° Les Associations ou Sociétés de Pharmaciens qui ont l'intention de se faire représenter au Congrès sont priées d'envoyer d'avance, et, en tous cas, avant le 1er août 1867, les noms et les adresses de leurs délégués.

16° M. Robinet, commissaire général, est chargé de la correspondance pour tout ce qui concerne la session de 1867, à Paris, rue de l'Abbaye-Saint-Germain, 3.

PROGRAMME.

La pharmacie se trouve aujourd'hui en Europe dans un état de maladie et de crise qui n'est pas moins préjudiciable aux véritables intérêts de la société qu'à ceux de la profession elle-même ; cette situation critique a été constatée par le Congrès international de Brunswick, et cette assemblée a exposé les résultats de ses délibérations réfléchies sous forme de vœux, qui représentent l'opinion de la majorité de ses membres. Ces vœux ont été exprimés dans les termes suivants :

Premier vœu.

La pharmacie doit être reconnue, par l'État, non plus comme une simple branche de l'industrie, mais comme une corporation savante, comme une partie intégrante du corps sanitaire.

Deuxième vœu.

La pharmacie doit exercer une influence directe sur le règlement de ses intérêts scientifiques et professionnels.

Troisième vœu.

La pharmacie doit être protégée par l'État contre les atteintes portées à ses droits, de quelque côté qu'elles viennent.

Malgré la sagesse de ces vœux, malgré l'importance des considérations qui les ont motivés et l'autorité de l'assemblée qui les a formulés, la question du rôle que la pharmacie doit jouer dans le monde civilisé, et des conditions necessaires de son organisation rationnelle au point de vue de l'économie sociale est trop grave pour qu'il soit possible de la considérer comme définitivement résolue.

Personne ne conteste aujourd'hui la place qui est due à la chimie et la part qui lui revient dans la marche des progrès sociaux; mais peu de personnes, malheureusement, apprécient à sa valeur l'influence que la pharmacie a exercée sur la naissance et le développement de la chimie moderne.

Il est donc indispensable de poser de nouveau cette question fondamentale devant l'assemblée solennelle des Sociétés de pharmacie de toutes les parties du monde convoquées à Paris par le Congrès international de Brunswick.

En ce moment, où les différents États cherchent avec tant de soin à généraliser l'emploi de mesures, de poids et de monnaies d'un type uniforme, le Congrès sera naturellement conduit à reconnaître la nécessité d'un Codex ou formulaire légal, qui ferait loi pour tous les pharmaciens du monde civilisé. Ce Codex assurerait l'uniformité de composition, dans toutes les pharmacies, des médicaments les plus importants, dont l'usage serait consacré par l'expérience universelle.

En conséquence, le comité d'organisation du Congrès international de 1867 propose les questions suivantes :

Première question.

De la constitution de la pharmacie.

Quel est le caractère qui doit être attribué au pharmacien? quel est le rôle qu'il a à remplir? quelles conditions doit-il réaliser pour s'acquitter de ses obligations professionnelles?

Deuxième question.

Étude des moyens de composer un Codex ou formulaire légal universel pour les médicaments officinaux, dont il importe d'établir l'uniformité de composition dans toutes les pharmacies du monde civilise.

Troisième question.

Donner les moyens les meilleurs et les plus pratiques de déterminer la proportion des principes actifs organiques, notamment des alcaloïdes dans les substances qui les contiennent et dans les préparations pharmaceutiques dont ces substances sont la base, telles que l'opium et les opiacés, le quinquina et les préparations de quinquina, etc.

Les réunions seront inaugurées le 21 août 1867, à midi précis, dans la salle ordinaire des séances de la Société de pharmacie de Paris, à l'Ecole supérieure de pharmacie, rue de l'Arbalète.

La session pourra être de cinq jours.

Le commissaire général,

ROBINET,

À Paris, rue de l'Abbaye-Saint-Germain, 3.

NOTICE NÉCROLOGIQUE.

Le docteur Blanchet.

La médecine, l'hygiène, et surtout l'Institution impériale des sourds et muets, viennent de faire une perte immense dans la personne de M. Blanchet, qui a succombé à une maladie de foie, à l'âge de quarante-huit ans, le jeudi 21 février 1867.

La mort de M. Blanchet me prive de l'amitié sincère d'un homme de bien, d'un homme loyal, amitié contractée dans un cas peu ordinaire ; en effet, cette amitié prit naissance, je ne dirai pas à la suite d'une rivalité, mais d'une question de priorité pour des travaux ayant de l'analogie. Voici le fait.

Dans la séance du lundi 6 décembre 1847, M. Blanchet présentait à l'Institut un travail *Sur les affections de la vue et de l'ouïe survenues chez des personnes employées au blanchîment des dentelles*, connues sous le nom d'*applications de Bruxelles*. Ne connaissant pas personnellement M. Blanchet, et m'étant occupé de la même question, j'adressai à l'Institut une réclamation de priorité le 5 juin 1848. M. Blanchet, en ayant eu connaissance, m'écrivit une petite lettre par laquelle il m'invitait à aller le voir. Son accueil fut tel, que nous nous quittâmes amis. Depuis ce temps, cette amitié n'avait fait que se fortifier, et Blanchet m'en a donné des preuves que je n'oublierai jamais.

Alexandre-Louis-Paul Blanchet est né à Saint-Lô (Manche), en 1819; il fit ses études à Paris. Il se destinait à l'Ecole polytechnique, mais des circonstances qui caractérisent l'homme changèrent sa destination, et lui firent entreprendre la carrière difficile dans laquelle il s'est illustré. Voici ce qui le conduisit à l'étude de la médecine. Une de ses parentes ayant été soumise à l'opération de la cataracte, l'opération n'eut pas le succès qu'on était en droit d'en attendre ; ce non-succès l'impressionna vivement, et le conduisit à une résolution grave : il abandonna sa direction première, et se livra à l'étude de la chirurgie et de la médecine.

Cette détermination lui procura un de ces bonheurs inespéré : sa mère, atteinte à son tour d'une cataracte, fut opérée par Blanchet et lui dut sa guérison.

Blanchet fut reçu docteur en 1842 ; la thèse qu'il soutint avait

pour titre : *Sur l'influence de l'âge dans les applications et les résultats de la lithotritie.*

En 1848, après des travaux sur la surdi-mutité et sur les maladies de l'oreille, il fut nommé chirurgien de l'Institution des sourds et muets. Là, il expérimenta sa méthode, avide de connaître ce qu'on avait observé et constaté à l'étranger. Il obtint du ministre, en 1849 et en 1852, la mission d'aller en Allemagne et en Belgique étudier les divers modes de guérison appliqués aux malheureux qu'il voulait soulager. En 1862, il fut nommé chirurgien et médecin en chef de l'Institution impériale des sourds et muets, et fit faire de grands progrès aux méthodes à mettre en pratique sur ceux qui lui étaient confiés.

Atteint, plus tard, d'une maladie grave, qui, depuis, a fait de rapides progrès, il ne commença à s'apercevoir de sa maladie qu'en 1866. Ses amis lui conseillèrent alors de se ménager, d'abandonner une partie des travaux auxquels il se livrait, travaux qu'ils considéraient comme exaspérant sa maladie. Il ne put s'abstenir et suivre ces avis : il ne voulait pas se résoudre, disait-il, à ne plus s'occuper de ceux qu'il appelait *ses enfants*.

Selon nous, ce qui a aggravé la maladie de notre bien-aimé docteur, c'est la perte qu'il a faite de deux amis intimes : celle de M. Langlois, inspecteur de l'instruction primaire, et celle de M. Victor Foucher, si regretté de ceux qui l'ont connu, et de nous en particulier, qui discutions si vivement avec lui dans les salons de notre ami commun.

Blanchet a été, pour ceux qui se sont confiés à son savoir, un homme affectueux, désintéressé ; il savait, par persuasion, calmer bien des souffrances, et soulager des malheureux qui n'avaient plus d'espérance, mais qui la retrouvaient dans son cabinet et dans ses paroles.

Affable, bienveillant, pour le pauvre comme pour le riche, il mettait le premier à même d'avoir gratuitement les médicaments qui lui étaient nécessaires.

La bienveillante bonté de Blanchet lui avait valu l'amitié que ses confrères lui portaient.

La mort de Blanchet a été un deuil public ; on a pu s'en convaincre par la foule qui a accompagné ses restes mortels : médecins, administrateurs, généraux, hommes de finances, hommes de

lettres, malheureux qu'il avait soulagés, tous ont voulu lui donner cette dernière preuve de leur amitié, de leur reconnaissance.

Un grand nombre de dames de haut rang, qui avaient été ses malades, ont donné une preuve des regrets que leur inspirait la perte d'un savant, d'un homme qui s'était voué au soulagement de l'humanité.

Le service de Blanchet fut fait à l'église Saint-Roch; son corps est resté exposé dans la chapelle du Calvaire, d'où il a été, par le chemin de fer, transporté à Saint-Lô, dans la sépulture de famille.

Le deuil que nous avions constaté à Paris se fit voir plus vivement encore à Saint-Lô, où la mort de Blanchet fut considérée comme un malheur public. Ce sentiment se manifesta ostensiblement lors de l'arrivée des restes mortels de notre malheureux ami; le clergé de toutes les paroisses avait voulu s'associer aux regrets de la famille et de tous ceux qui regrettaient, dans le docteur Blanchet, le bienfaiteur des pauvres, celui qui consacra ses veilles et une partie de sa fortune au soulagement de cette classe de déshérités qui méritent l'intérêt de toutes les classes de la société.

Les restes de Blanchet furent déposés dans une chapelle ardente, et laissés en la garde des sœurs du Sacré-Cœur et de Saint-Vincent de Paul.

Le 27 février, à dix heures, le cortége funèbre, au milieu d'une foule silencieuse, traversait la ville pour se rendre à l'église Notre-Dame, où le service funéraire fut célébré par M. Lucas Gérarville.

Le deuil était conduit par les frères du défunt; les coins du poêle étaient portés par MM. Duhamel, président du Tribunal civil; Dubois, maire de Saint-Lô; le docteur Latouze, et Louis Aubré.

Après la messe, au moment de l'absoute, le vénérable curé a su trouver dans son cœur d'éloquentes paroles pour rappeler la bienfaisance et les vertus pratiques de Blanchet.

Au cimetière, M. Duhamel prononça, avec une émotion qui se comprend, quand il s'agit de dire un dernier adieu à un ami, le discours suivant :

« Messieurs,

« Je ne puis laisser se fermer la tombe d'un compatriote arrivé à « la célébrité, d'un ami, sans lui adresser un suprême adieu.

« Celui que nous accompagnons à sa dernière demeure, le doc- « teur Blanchet, est né à Saint-Lô. Après avoir fait de solides

« études médicales, il ne tarda pas à trouver sa voie. Sans jamais « cesser de se livrer avec un grand succès à la pratique générale « de son art, il étudia surtout avec profondeur les maladies de « l'ouïe et de la vue, et il s'éleva au premier rang des médecins de « Paris qui traitent, d'une manière spéciale, les affections si déli- « cates de ces organes. Nous sommes allé bien des fois lui serrer la « main, et nous étions toujours étonné de la foule de malades qui « assiégeaient, pour ainsi dire, les portes de son cabinet. On « venait le consulter de tous les points de la France, de tous les « points de l'Europe.

« Son incontestable mérite était universellement apprécié. Il « était officier de la Légion d'honneur, chirurgien et médecin en « chef de l'Institution impériale des sourds et muets ; il était dé- « coré de plusieurs ordres étrangers.

« Le cœur, chez Blanchet, était à la hauteur de l'intelligence et « la complétait ; car, comme l'a dit un des génies de l'antiquité :

« Les grandes pensées viennent du cœur.

« C'était avec une vraie passion qu'il s'occupait à soulager ceux « que la nature avait privés de l'usage de l'ouïe et de la vue. Il « aurait voulu étendre ses soins sur tous ces infortunés. Il a in- « venté une ingénieuse méthode qui permet d'instruire les aveu- « gles, les sourds et muets, dans nos écoles ordinaires, avec les en- « fants qui voient et entendent. Grâce à ses persévérants efforts, à « des efforts de vingt années, cette méthode est aujourd'hui ap- « pliquée dans les écoles primaires de la capitale, et une circu- « laire ministérielle en recommande l'emploi dans toutes les villes « de l'Empire.

« Avec quel généreux dévouement il s'arrachait à sa riche clien- « tèle pour aller s'enfermer dans ces petites écoles, où de jeunes « aveugles, de jeunes sourds et muets, étaient initiés à une vie « nouvelle, à la vie intellectuelle ! Nous l'avons, un jour, accom- « pagné dans ses visites ; on eût dit un père au milieu de ses en- « fants. Là, il opérait de véritables miracles, des miracles de « science. Nous avons conversé avec des enfants privés de l'ouïe ; « ils comprenaient nos questions au mouvement de nos lèvres, et « nous répondaient de vive voix.

« Blanchet consacrait, chaque année, à cette œuvre humanitaire « d'enseignement, des sommes considérables. Pour venir en aide « à son apostolat, il avait formé une association puissante, dont

« l'Impératrice avait accepté le patronage, dont l'archevêque de « Paris était le président.

« Blanchet, au milieu de tous ses travaux, n'oubliait point sa « famille. Il avait pour elle des trésors de tendresse. Dès qu'il « avait quelques instants de loisir, il accourait à Saint-Lô, pour « voir les siens, pour voir surtout sa vieille mère, qu'il avait eu le « bonheur de faire profiter de sa merveilleuse dextérité de main, « en lui rendant l'usage de la vue.

« Eh bien, Messieurs, c'est lorsque Blanchet était parvenu au « succès, à l'illustration même ; c'est lorsqu'il était encore jeune, « âgé de moins de cinquante ans, noblement enrichi, plein de vie « et d'avenir, que Dieu, dans ses impénétrables desseins, a voulu « l'enlever au monde, en lui envoyant une maladie sans remède, « longue et douloureuse. Blanchet s'est alors jeté, avec toute l'effu- « sion de sa belle âme, dans les bras de notre religion, à laquelle, « du reste, il avait été toujours fidèle, puisque cette religion n'est « que la charité divinisée. Il est mort entouré du dévouement de « ses deux sœurs bien-aimées. Il a pensé à sa ville natale en ren- « dant le dernier soupir, et il a voulu dormir ici de son sommeil « éternel.

« Il nous a légué son corps.

« Ah ! ce legs, je le proclame en mon nom, je le proclame au « nom de la cité qui s'enorgueillit de compter Blanchet parmi ses « enfants, nous l'acceptons avec reconnaissance.

« Blanchet, du haut des cieux, où la plus noble partie de toi- « même s'est envolée, entends ma voix, contemple ces flots pressés « de tes compatriotes qui m'écoutent religieusement, accepte le « pieux hommage que nous rendons à ta mémoire.

« Que ta dépouille mortelle soit pour Saint-Lô une relique bé- « nie ! Que le marbre qui va couvrir ta tombe se dresse en ce lieu « comme un grand enseignement ! Qu'en y lisant ton nom, la jeu- « nesse, aux ardentes pensées, voie à quelle hauteur on peut ar- « river par l'opiniâtreté du travail et le culte de la science ; et que « tous, aussi bien ceux auxquels les vastes espérances sont per- « mises, que ceux à qui elles sont interdites, songent que la mis- « sion, ici-bas, est de passer sur la terre en faisant le bien. »

Un ami intime de M. Blanchet, le docteur Constantin James, qui avait suivi les douloureuses périodes de sa maladie, et qui n'avait pas voulu abandonner Blanchet, même après sa mort, fit entendre

les paroles suivantes, qui furent écoutées avec un respectueux silence, avec une vive émotion :

« J'aurais cru manquer à mon devoir envers celui qui était à la « fois mon compatriote, mon confrère et mon ami, si je n'avais ac- « compagné sa dépouille mortelle jusqu'à sa dernière demeure. J'ai « donc dû me rendre ici pour lui payer un suprême tribut de re- « grets et de larmes. Il n'y a pas longtemps encore que vous l'avez « vu, plein de jeunesse et de vie, venir faire dans sa ville natale « une de ces courtes apparitions qui étaient pour lui autant d'in- « stants de bonheur. Tout alors lui souriait : l'opinion, les hon- « neurs, la fortune ! C'est qu'il venait d'opérer dans l'éducation et « le mode d'existence des sourds et muets une de ces révolutions « qui font date dans l'histoire de l'humanité, et qui placeront son « nom à côté de celui des abbé de l'Épée et des Sicard. Grâce à sa « méthode, qui a reçu tout récemment la consécration officielle, « on peut dire qu'aujourd'hui :

« Le muet parle au sourd étonné de l'entendre.

« Il lui parle, non plus à l'aide de la mimique des doigts, mais à « l'aide de la voix elle-même, l'œil lisant dans les mouvements des « lèvres la phrase que ne peut percevoir l'audition.

« Blanchet avait rêvé quelque chose de plus extraordinaire en- « core. Il s'était flatté de rendre la vue aux aveugles dont le nerf « optique n'est pas paralysé, et cela en substituant un diaphragme « transparent à la membrane opaque qui s'oppose à l'arrivée de la « lumière sur la rétine. Déjà l'opinion, accoutumée à lui voir faire « des miracles, avait applaudi d'avance à un miracle de plus. Mais « Blanchet, avec sa réserve et sa modestie habituelles, déclarait « n'en être encore qu'à la période d'essais. Aussi est-ce à son insu, « et j'ajouterai à son vif déplaisir, que sa nouvelle méthode reçut, « par la voie de la presse, une publicité prématurée.

« Il était occupé à faire une nouvelle série d'expérimentations et « de recherches, lorsque tout d'un coup la mort l'a frappé. Je me « trompe : elle l'a d'abord averti. Depuis quelque temps, nous nous « apercevions que sa santé déclinait, sans pouvoir obtenir qu'il « retranchât quelque chose de ses incessants labeurs. Cependant il « finit par consulter. C'est alors que nous reconnûmes une augmen- « tation considérable dans le volume du foie. A ce degré, la ma- « ladie peut encore guérir, si elle est traitée ; mais elle devient « presque fatalement mortelle si, au contraire, on la néglige : c'est

« ce que fit Blanchet. Victime d'un sentiment, que je n'hésite pas à « appeler exagéré, du devoir, il continua ses fonctions profession- « nelles, puisant chaque jour, dans un surcroît d'énergie morale, « ce que chaque jour il perdait en force et en vitalité. Mais, enfin, « la lutte ne devint plus possible. Ne me demandez pas les détails « de sa longue et douloureuse agonie; hélas! c'est bien assez d'en « avoir suivi toutes les phases, sans encore vous en retracer le dé- « chirant tableau. Mais ce que je ne saurais taire, c'est que sa mort « a été celle d'un chrétien fervent et convaincu. Comme il sentait sa « fin approcher, il nous dit avec un calme et une sérénité dont je « n'oublierai jamais l'expression : *Mon sacrifice est fait. Il me semble « même voir déjà ma chambre se remplir de personnes agenouillées et « qui prient.* Ce furent ses dernières paroles ; peu d'instants après, « il rendait son âme à Dieu.

« Ainsi s'est éteinte cette douce et sympathique existence. Je ne « saurais mieux peindre l'immense douleur qu'a causée dans Paris « la nouvelle de sa mort qu'en la comparant à celle que je vois ré- « gner ici sur tous les visages. C'est que Blanchet exerçait sur tous « ceux qui l'approchaient un charme, j'ai presque dit une fascina- « tion véritable, et cela à l'aide de deux dons naturels dont l'ascen- « dant est irrésistible : la noblesse du cœur et la délicatesse des « sentiments. »

Blanchet était officier de la Légion d'honneur; il avait reçu les décorations des ordres de Sainte-Anne de Russie, du Medjidié de Turquie, commandeur de l'ordre du Lion et du Soleil de Perse, membre d'un très-grand nombre de Sociétés savantes et étrangères.

Blanchet a laissé un grand nombre de travaux, dont les uns ont été présentés à l'Académie des sciences, d'autres à l'Académie impériale de médecine; enfin d'autres ont été publiés et sont dans le domaine public.

Nous citerons parmi ses travaux : son Traité philosophique et médical sur la surdi-mutité; puis divers Mémoires sur la théorie des ondes sonores, sur les maladies de l'oreille externe, la musique employée au developpement de l'appareil vocal et de l'audition ; plan d'éducation à suivre dans une institution de sourds-muets, pour le développement de l'ouïe et de la parole; de la possibilité de faire percevoir le son au sourd-muet incurable et au sourd-muet aveugle; sur les moyens d'universaliser l'éducation des sourds-muets et des aveugles; de l'éducation pratique des sourds-muets; de l'éducation pratique des aveugles.

A. CHEVALLIER père.

Le Gérant : A. CHEVALLIER.

2080 PARIS. — TYPOGRAPHIE DE RENOU ET MAULDE, RUE DE RIVOLI, N° 144.

WELLCOME LIBRARY

ÉTABLISSEMENT DE POUGUES

Saison des bains de 1867, ouverte le 15 mai

Dr FÉLIX ROUBAUX, *médecin de l'Établissement.*

HYDROTHÉRAPIE COMPLÈTE

Maladies des voies digestives. — Maladies des voies urinaires, Maladies générales du sang.

ITINÉRAIRE : Chemin de fer de Lyon Bourbonnais, station à Pougues même, 5 heures de Paris

Parcs, Hôtels, Casino, Bals, Théâtre, Concerts.

Dépôt des Eaux, Pastilles et Sels de Pougues, 60, RUE CAUMARTIN, à Paris.

Au Magasin de toutes les Eaux minérales naturelles.

EAU DE POUGUES

ALCALINE, GAZEUZE, FERRUGINEUSE ET IODÉE

Efficace dans les maladies de l'estomac et des intestins, les troubles de la digestion : dyspepsies et gastralgies.

Souveraine dans les maladies des voies urinaires, du foie, de la rate et du pancréas : gravelle, goutte, catharre vésical, coliques néphrétiques et hépatiques, diabète, albuminurie. Dans la scrofule, la chlorose, l'anémie ou pâles couleurs, les maladies des femmes et les convalescences,

L'usage répété de l'Eau de Pougues évite les malaises d'estomac, qui surviennent souvent après les repas, et ne provoque jamais l'état de faiblesse ou la débilitation qu'entraîne l'usage des eaux alcalines à base de soude.

Mêlée au vin, l'eau de Pougues est une boisson reconstituante et digestive par excellence, agréable à boire et très-utile aux personnes qui ont la vessie ou l'estomac paresseux. Elle se transporte sans altération.

Prix : 75 centimes la bouteille.

Maison de vente à Paris, 60, rue Caumartin. *An magasin de toutes les Eaux minérales naturelles de France et de l'Étranger.*

PASTILLES DE POUGUES

FORTIFIANTES ET DIGESTIVES

AUX SELS NATURELS EXTRAITS DES EAUX MINÉRALES

D'après les médecins les plus compétents, ces pastilles sont très-avantageusement employées concurremment avec l'Eau minérale de Pougues dans tous les cas où celle-ci est recommandée — et dont elle est le meilleur adjuvant.

« On les emploie avec succès, dit CONSTANTIN JAMES, dans le traitement de toutes les maladies pour lesquelles l'usage du fer est ordonné. Plus toniques que celles de Vichy préparées avec des sels à base de soude, elles conviennent de même, dans les dyspepsies et les embarras de la digestion. Enfin on leur attribue des vertus diurétiques.

Dose de 10 à 20 pastilles par jour, — Prix de la boîte : 2 francs

Au Dépôt des Eaux de Pougues, 60, rue Caumartin.

AGENDA DU MÉDECIN

Pour 1867

1 beau vol. de poche ou de cabinet. — Cartonné, 1 fr.

Comprenant le Calendrier de 1867, le Comptable Journal, servant à inscrire par titre du date et par jour tous les éléments de sa comptabilité ; la nomenclature des médicaments et des articles spéciaux des pharmaciens de France.—Cet agenda peut servir de *Journal-Minute* au REGISTRE DE COMPTABILITÉ publié par M. E. SIMONNET.

Adresser les demandes avec leur montant en un mandat à l'ordre de M. E. SIMONNET, 13, rue de la Monnaie, à Paris.

REGISTRE DES MÉDECINS

Par M. E. SIMONNET, imprimeur breveté.

Cette méthode résume tous les éléments d'une comptabilité complète, la plus simple et la plus pratique de toutes. Elle comporte deux modèles :

Le registre n° 1 consacré plus spécialement aux praticiens des villes ;

Le registre n° 2, disposé plus spécialement pour les médecins de campagne.

A la fin du volume on trouve un répertoire servant de Grand-Livre, des Modèles de Rapports et de Certificats, des Formules et des Notes, des Etats de vaccination, etc,; rédigés *ad hoc* pour les praticiens.

Prix de chaque registre de 400 pages 12 fr. *franco*, par la poste.

AMÉNORRHÉE, DYSMÉNORRHÉE

L'observation médicale confirme chaque jour les propriétés véritablement spécifiques de l'APIOL des docteurs JORET et HOMOLLE comme emménagogue, et sa supériorité bien marquée sur les agents thérapeutiques de la même classe. Le succès est assuré quand l'aménorrhée ou la dysménorrhée est indépendante d'un état anatomique ou d'une lésion organique, mais se rattache à un trouble de l'innervation vaso-motrice de l'utérus et des ovaires. *Il provoque les règles, prévient les coliques, dissipe les douleurs de reins et les tranchées* qui accompagent souvent les *Epoques*, sans qu'on ait jamais à redouter aucun accident de son emploi, même dans le cas de grossesse.

Le seul moment opportun pour administrer l'APIOL, est celui qui correspond à l'époque présumée des règles ou la précède immédiatement. — Dose. une capsule matin et soir pendant 6 jours. Dépôt général, pharmacie BRIANT, 150, r. de Rivoli.

SIROP DE DIGITALE de LABELONYE

Employé avec un succès constant depuis 30 ans, par les médecins de tous les pays contre les Maladies organiques ou non organiques du Cœur, les diverses Hydropisies et la plupart des Affections de Poitrine et des Bronches (*Pneumonies, Catarrhes pulmonaires, Asthmes Bronchites nerveuses, Coqueluches*, etc.

A la Pharmacie rue d'Aboukir 99, (place du Caire), a Paris, et dans les principales Pharmacies de chaque ville.

HUILE DE DE MORUE DEROCQUE

(Médaille d'Argent 1864)

LE BOUCHER, SUCCESSEUR

A PARIS, 55, BOULEVART DE SÉBASTOPOL (R. D.)

EAUX MINÉRALES DE VALS

ACIDULES, GAZEUSES, BICARBONATÉES, SODIQUES, ANALYSÉES PAR O. HENRI.

ANALYSE DE LA SOURCE FERRO-ARSENICALE LA DOMINIQUE PAR O. HENRI.

Acide sulfurique libre	1.33
Silicate acide. — Arseniate acide. — Phosphate acide. — Sulfate acide. — Sulfate de chaux. — Chlorure de sodium. — Matières organiques. — sesquioxyde de fer	0.44

THERMALITÉ 13°	ST-JEAN	PRÉCIEUSE	DÉSIRÉE	RIGOLETTE	MAGDELEINE
Acide carbonique	0.425	2.218	2.145	2.145	2.050
Bi-carbonate de soude	1.480	5.940	6.040	5.800	7.280
— de potasse	0.040	0.230	0.263	0.263	0.255
— de chaux	0.310	0.630	0.571	0.259	0.520
— de magnésie	0.120	0.750	0.900		0.672
— de fer et manganèse	0.006	0.010	0.010	0.024	0.029
Chlorure de sodium	0.060	1.080	1.100	1.200	0.160
Sulfate de soude et de chaux	0.014	0.185	0.200	0.239	0.235
Silicate et silice, alumine	0.080	0.060	0.058	0.060	0.597
Iodure alcalin, arsenic et lithine	indice.	indice.	indice.	traces.	traces.
	2.151	8.885	9.142	7.826	9.243

Ces eaux sont *très-agréables* à boire à table, pures ou coupées avec du vin. Un excès d'acide carbonique et la proportion heureuse des bicarbonates, calciques, magnésiens, en fait, malgré la plus riche minéralisation qui soit connue en France, des eaux *légères, douces*, essentiellement *digestives*. Dose ordinaire : une bouteille par jour. (*Indiquer autant que possible la source que l'on entendprescrire*) *Emplois spéciaux* : **Saint-Jean**, maladies des organes digestifs ; — **Précieuse**, maladies de l'appareil biliaire ; — **Désirée**, maladies de l'appareil urinaire ; — **Rigolette**, chlorose-anémie ; — **Magdeleine**, maladies de l'appareil sexuel ; — **Dominique** (cette eau est arsénicale, elle n'a aucune analogie avec les précédentes fièvres intermittentes, cachexies, dysphie, maladies de la peau, scrofule, maladies organiques, etc.

Les eaux de ces six sources se transportent et se conservent sans altération ; elle se trouvent dans les principales pharmacies de France au prix de 0.80 c. la bouteille.

Chaque bouteille est revêtue d'une étiquette et coiffée d'une capsule en étain portant le nom de la source à laquelle elle a été puisée.

SIROP ANTI-PHLOGISTIQUE DE BRIANT

Phcn, rue de Rivoli, 150, Paris.

Cette préparation a été préconisée contre **rhumes, grippes, coqueluches, catarrhes,** et généralement toute inflammation des **bronches** et des **poumons**, par LAENNEC, GUERSANT, ASSELIN, FOUQUIER, et autres médecins des hôpitaux, membres de l'Académie de médecine et professeurs de la Faculté de Paris.

On lit dans un *Rapport officiel :*

« Le SIROP antiphlogistique de BRIANT, « préparé avec des extraits de plantes, « jouissant de propriétés adoucissantes et « calmantes est **propre à l'usage « pour lequel il est est composé**, il ne contient **rien de nuisible ni de dangereux.** »

TUBES ANTI ASTMATHIQUES

(LEVASSEUR)

Employés avec succès contre l'asthme, Cessation instantanée de la suffocation et des oppressions. — Pharmacie, 19, rue de la Monnaie, Paris. — PRIX : 3 fr.

PASTILLES DE DETHAN
AU SEL DE BERTHOLLET
(Chlorate de Potasse)

Recommandées contre les maux de gorge, les inflammations de la bouche, et la salivation mercurielle. Elles donnent la flexibilité au gosier, la fraîcheur à la voix, guérissent les ulcérations, détruisent la mauvaise haleine. — Dépôt : pharmacie DETHAN, 90, faubourg St-Denis ; pharmacie RUSSEL, place die la Croxo-Rouge, 1, Paris

EAUX MINÉRALES DE VITTEL

(VOSGES)

Grande source. *Ferro-magnésienne bicarbonatée* : Goutte, graveile, catarrhe de vessie, etc., dyspepsie.

Source Marie, *magnésienne, sodique* : Constipation, maladies du foie, engorgements de tous les viscères.

Source des Demoiselles, *ferrugineuse, bicarbonatée* et *crénatée* : chlorose, suppressions, anémie, affaiblissement constitutionnel.

Site admirable, parc de plus de 12 hectares. Le GRAND-HOTEL de l'établissement reçoit tous les ans l'élite de la Société.

Au *Dépôt central*, 60, rue Caumartin, à Paris.

PRODUITS ALIMENTAIRES AU GLUTEN

des successeurs DUBAND ET Ce, à Toulouse, rue des Amidonniers, 45, fournisseurs des hôpitaux civils et militaires.

Ces PRODUITS AU GLUTEN sont l'aliment par excellence dans le traitement du *diabète*, de l'*obésité*, des maladies de l'*estomac*, de la *poitrine*, de la *consomption*, de l'*affaiblissement général*.

Ils se vendent sous forme de pain ou tranches, biscottes, semoules, pâtes, farines, chocolat, avec ou sans sucre. — *Dépôt général*, à PARIS, rue des Grands-Augustins, 24, et au DÉPÔT CENTRAL des Eaux minérales, 60, rue Caumartin.

INCONTINENCES D'URINE

Guérison par les dragées GRIMAUD aîné, de Poitiers. Dépôt chez l'inventeur, à Poitiers. — Paris, 7, rue de la Feuillade.

Prix : 5 fr. la boîte.

LES BAINS STIMULANTS DE PENNÈS

Sont ordonnés par un grand nombre de médecins dans les cas où il convient *d'activer la circulation du sang, de tonifier le corps et de réveiller l'énergie vitale.*

Les expérimentations faites dans QUINZE HOPITAUX ont permis de constater leur efficacité et de justifier leur emploi dans le traitement des maladies suivantes : *aménorrhée, anémie, angine,* **arthrite chronique**, *catharrhe vésical ou vaginal, chloro-anémie,* **CHOLÉRA**, *cholérine, dartres sans inflammation, diarrhée, dysenterie, dyspepsie,* **fièvre typhoïde**, *gastralgie, ictère,* **laryngite chronique**, *lumbago, œdème des extrémités,* **PARALYSIE** *sans lésion cérébrale, prostration des forces, prurigo, rachitisme,* **rhumatismes**, *scrofules, scrofulides, syphilides,* **VISCÉRALGIES**

Voir les documents dans une monographie, qui se délivre à la pharmacie PENNÈS, rue Sorbonne, 4, à Paris. — DÉPÔT dans les principales pharmacies de toutes les villes. (Se garantir des contrefaçons en exigeant la signature de J. A. Pennès

PRIX : **1 FR. 25** C. LA DOSE. *La remise est faite suivant la commande (40 à 50 pour 100) pour les Pharmaciens.*

PRIX DES PRODUITS

DE LA

MAISON J.-P. LAROZE

Pharmacien de l'Ecole spéciale de Paris.

	PRIX pour le public.	REMISE pour le pharm.
PRODUITS PHARMACEUTIQUES		
SIROP D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES DE J.-P. LAROZE, spécifique le plus certain des affections nerveuses de l'estomac et des intestins ; le flacon	3 »	25 0/0
Sirop d'écorces d'oranges amères, à l'iodure de potassium. Dose exacte et toujours définie, reconnu comme le dosage le plus sûr de ce précieux médicament ; le flacon	4 50	
Sirop ferrugineux d'écorces d'oranges et de quassia amara au protoiodure de fer. Dosage exact, *inaltérabilité garantie.* Prix du flacon	4 50	
Médecine noire. Six capsules d'une déglutition facile, sans saveur ni odeur, représentent en force la médecine du Codex. Prix de la boîte pour une purgation.	1 »	40 0/0
PRODUITS MÉDICO-HYGIÉNIQUES		
Curaçao français hygiénique, liqueur de table perfectionnée, le cruchon toujours en verre	6 »	25 0/0

Toute demande de six cruchons de curaçao avec suffisante quantité d'autres produits pour parfaire, remise et escompte déduits, une somme nette de 60 francs sera expédiée. pour les villes rédimées, FRANCO DE PORT, D'EMBALLAGE ET DU DROIT DE CONSOMMATION; pour les villes non rédimées, l'expédition se fera avec un acquit à caution, et alors le droit de consommation de 90 cent. par litre et les frais de port, seront déduits de mon mandat pour solde. AU-DESSOUS de ce nombre il n'en sera pas expédié, il faudra les prendre à la fabrique à Paris, ou par l'intermédiaire des commissionnaires ou des droguistes.

Élixir dentifrice au quinquina, à la pyrèthre et au gayac ; le flacon	1 25	25 0/0
Poudre dentifrice rose au quinquina, à la pyrèthre et au gayac, et à base de magnésie ; le flacon	1 25	
Opiat dentifrice au quinquina, à la pyrèthre et au gayac ; le pot	1 50	
Curatif dentaire pour panser les dents cariées avant le plombage et prévenir les douleurs et abcès ; le flacon avec l'instrument	4 »	
COSMÉTIQUES MÉDICO-HYGIÉNIQUES		
Eau leucodermine pour la toilette du visage ; le flacon	3 »	
Eau lustrale contre la chute des cheveux et les démangeaisons du cuir chevelu ; le flacon	3 »	
Esprit de menthe superfin pour la table ; le flacon	1 25	
Esprit d'anis rectifié pour la table ; le flacon	1 25	
Savon lénitif médicinal approprié aux usages de la toilette ; le pain	1 50	
Savon lénitif médicinal aux jaunes d'œufs non altérés ; le pain	2 »	
Savon Cold cream onctueux pour blanchir et adoucir la peau ; le pain	2 »	
Savon anti-herpétique, au goudron de Norwège, purifié ; le pain	2 »	
Crême de savon lénitif médicinal approprié aux usages de la toilette ; le flacon	2 »	
Huile de noisette parfumée ; le flacon	2 »	
Cold cream supérieur ; le pot	1 50	
Pommade conservatrice des cheveux ; le pot	3 »	
Pommade du Dr Dupuytren ; le pot	3 »	
Eau de Cologne supérieure avec ou sans ambre ; le flacon 1 fr. ; le litre	7 »	
Pastilles orientales du Dr P. CLÉMENT pr purifier l'haleine ; la boîte entière.	2 »	
La demi-boîte	1 »	
Vinaigre de toilette aromatique ; le flacon	1 »	
Eau de fleurs de lavande ; le flacon	1 50	

Les produits ci-dessus ne sont expédiés qu'à vente ferme. — L'emballage est toujours franco ; mais, pour obtenir la franchise de port, il faut que la demande d'un ou de plusieurs produits s'élève au moins à la somme de 40 fr. pour MM. les pharmaciens. — Le droit de consommation *est toujours franco* mais celui d'octroi, s'il y en a, reste à la charge du destinataire. — MM. les droguistes qui font le gros, jouissent pour toute demande de 600 fr. et au-dessus, d'une bonification qui leur permet de se mettre en rapport avec MM. les pharmaciens et parfumeurs pour la vente de ces divers articles.

Fabrique et expéditions : maison J.-P. LAROZE, rue des Lions-Saint-Paul, 2.
PARIS

SIROP ET PATE DE BERTHÉ A LA CODÉINE

Absolument oublié avant les travaux de M. Berthé sur la codéine, cet alcaloïde a repris depuis lors dans la thérapeutique la place que lui avaient conquise les savantes observations de Magendie, Martin-Solon, Barbier (d'Amiens), Aran, Vigla, etc. Ses propriétés calmantes, utilisées, on peut le dire, par la généralité des médecins, sont tellement connues et appréciées, que le Sirop et la Pâte de Berthé peuvent se dispenser de toute énonciation louangeuse. En nous contentant de rappeler que les premiers expérimentateurs les ont employés avec succès contre les *rhumes*, les *coqueluches*, les *bronchites*, les *affections nerveuses* les plus opiniâtres, etc., etc., nous insisterons, AUPRÈS DES MÉDECINS, pour qu'ils spécifient sur leurs ordonnances le nom de *Sirop* ou *Pâte de Berthé à la codéine*. La contrefaçon est si habile, que si nous n'y prenions garde, elle aurait bientôt discrédité ces utiles préparations.

A la pharmacie du Louvre, 151, rue Saint-Honoré, à Paris.

EAU FERRUGINEUSE ACIDULE D'OREZZA (CORSE)

*Voir les Rapports, Documents et Analyses publiés sur l'***Eau d'Orezza**, par MM. les docteurs POGGIALE, A. DONNÉ, BOUTRON-CHARLARD, SANTINI, PATISSIER, MARCHAL (de Calvi), PÉTREQUIN, SOCQUET, DE PIETRA-SANTA, GRIMALDI, C. JAMES, O. HENRY, etc., — *et par les chimistes* LAPREVOTTE, VACHEZ, CASTAGNEUX, NAUDIN, H. DE PARVILLE, etc.

Ces documents seront envoyés *franco* à toutes les personnes qui en feront la demande à l'administration des EAUX D'OREZZA, rue Saint-Honoré, 175, à Paris.

Extrait du Rapport à l'Académie impériale de médecine, par le Dr POGGIALE, membre de cette Académie, professeur de chimie à l'Ecole impériale de médecine du Val-de-Grâce, inspecteur du service de santé des armées :

« Il résulte des opérations précédentes que 1,000 grammes d'**eau d'Orezza** contiennent :

« Acide carbonique libre ou provenant « des bicarbonates	1 litre	248 cent.
« Air atmosphériques	0	11
« Carbonate de chaux	0 gr.	602 m.
« — de magnésie	0	074
« — de lithine (tr. tr.-sensib.)		
« — de protoxyde de fer	0	128
« — de protoxyde de manganèse (tr. tr.-sensib.)	»	»
« — de cobalt (traces)	»	»
A reporter	0 gr.	804 m.

Report	0 gr.	804 m.
« Sulfate de chaux	0	021
« Chlorure de potassium } « — de sodium }	0	014
« Alumine	0	006
« Acide silicique	0	004
« — arséniques (traces)	»	»
« Fluorure (traces)	»	»
« Matières organiques (traces)	»	»
	0 gr.	849 m.

« On voit que l'**eau d'Orezza** peut être considérée comme une sorte *d'eau de Seltz ferrugineuse*. Elle est très-remarquable par la proportion élevée d'acide carbonique, de carbonate de fer et de manganèse qu'elle contient. **Parmi les eaux ferrugineuses, aucune ne peut lui être comparée.** »

« **EMPLOI.** — Ces eaux ne sont employées qu'en boisson. La présence de cette proportion considérable d'acide carbonique libre et de bicarbonates les rend très assimilables et permet aux malades d'en boire une grande quantité. D'après le témoignage des médecins inspecteurs et de tous les médecins du pays, ces eaux sont **d'une énergie surprenante**; *elles rendent les digestions faciles, augmentent l'appétit et donnent aux organes de la vigueur et de l'agilité.* »

« Les **eaux d'Orezza** sont particulièrement utiles dans *la chlorose, les engorgements des viscères abdominaux, les flueurs blanches, les affections anciennes du tube digestif*, et généralement dans toutes les maladies qui proviennent de la faiblesse des organes. »

D'autres rapports demandés par **LL. EExc. les ministres de la guerre, de l'agriculture et du commerce** constatent, en s'appuyant sur les analyses comparatives : « Que l'*Eau d'Orezza*, par la quantité de protoxyde de fer et d'acide carbonique qu'elle contient, **est supérieure aux eaux les plus vantées du continent**, quant à l'action qu'elle exerce sur l'organisme en général. Elle est si puissante (disent-ils), qu'elle produit en peu de jours une modification des plus salutaires dans l'*aménorrhée*, l'*anémie*, les *leucorrhées* et les *gastralgies*; enfin, qu'elle est utilement employée *contre la gravelle et certaines formes du catarrhe vésical*. Pour toutes ces sortes d'affections, ces rapports déclarent **qu'aucune eau minérale n'est comparable à celle d'Orezza**. »

Dépôt principal à Paris, à la Compagnie de Vichy

ET DANS SES SUCCURSALES DANS LES DÉPARTEMENTS AINSI QUE DANS TOUTES LES PHARMACIES IMPORTANTES ET DÉBITANTS D'EAUX MINÉRALES.

PILULES CRONIER

A l'Iodure de Fer et de Quinine

(Extrait de la *Gazette des Hôpitaux*, 16 mai 1863). — Nous pouvons dire que M. Cronier est le seul qui soit arrivé à produire ce médicament à l'état fixe, inaltérable, et se conservant indéfiniment. Par conséquent, il a donc un avantage réel sur toutes les préparations ferrugineuses.

Rue de Grenelle-St-Germain, 13, à Paris

LES PASTILLES DIGESTIVES

A LA PEPSINE

De Wasmann sont employées par tous les médecins au courant de la sciences dans les cas où la digestion des aliment, albuminoïdes est difficile ou impossible, parce qu'elles constituent **la seule préparation** où la PEPSINE soit **conservée** INALTÉREE et sous une forme agréable au goût. — Rue Saint-Honoré, 151, à la pharmacie du Louvre, et dans toutes les pharmacies.

DRAGEES AU LACTATE DE FER DE GÉLIS & CONTÉ

Approuvées par l'Académie de médecine de Paris, qui, deux fois, à vingt ans d'intervalle, a constaté leur supériorité sur tous les autres ferrugineux solubles et insolubles. Elles sont généralement employées dans le traitement de la chlorose, de l'anémie, de l'aménorrhée, de la leucorrhée, et dans tous les cas où les ferrugineux sont indiqués.

A la pharmacie rue d'Aboukir, 99, (place du Caire) à Paris, et dans les principales pharmacies de chaque ville.

NÉVRALGIES

GUÉRISON PAR LES

PILULES ANTINÉVRALGIQUES

Du Dr CRONIER.

Il n'est pas un praticien aujourd'hui qui ne rencontre chaqne jour dans sa pratique civile, au moins en cas de névralgie, et qui n'ait employé le sulfate de quinine, tous les antispasmodique, et même l'électricité : tout cela bien souvent sans aucun résultat. Les pilules antinévralgiques de Cronier, au contraire, agissent toujours et calment souvent en moins d'une heure les névralgies les plus rebelles.

Dépôt chez Levasseur, pharmacien, rue de la Monnaie, 19, à Paris. — Prix : 3 fr.

MALADIES DE POITRINE

HYPOPHOSPHITES DU Dr CHURCHILL

SIROP D'HYPOPHOSPHITE DE SOUDE
SIROP D'HYPOPHOSPHITE DE CHAUX
PILULES D'HYPOPHOSPHITE DE QUININE

CHLOROSE, PÂLES COULEURS

SIROP D'HYPOPHOSPHITE DE FER
PILULES D'HYPOPHOSPHITE DE MANGANÈSE

Prix 4 fr. le flacon.

Sous l'influence des hypophosphites, la toux diminue, l'appétit augmente, les forces reviennent, les sueurs nocturnes cessent, et le malade jouit d'un bien-être inaccoutumé. — Pharm. Swann, 12, rue Castiglione, Paris. — Dépôts : Montpellier, Belugou frères; Nice, Fouque ; Lyon, Pharmacie centrale, 19, rue Lanterne ; Bordeaux, Nantes, Toulouse, dans les succursales de la Pharmacie centrale; Nîmes, pharmacie Goulard jeune.

PASTILLES DIGESTIVES DE VALS

AUX SELS NATURELS EXTRAITS DES EAUX MINÉRALES

C'est un adjuvant utile dans la dyspepsie atonique et la dyspepsie flatulente, à la dose de 15 à 20 pastilles par jour.

Arômes : *Menthe, Citron, Anis, Fleur d'oranger, Vanille et sans arôme.*

L'une des faces de la Pastille porte en relief le nom de VALS et l'autre le nom des préparateurs.

Dépôt chez tous les marchands d'Eaux minérales naturelles. Et dans toutes les pharmacies de France. — Prix fr., 2 fr. et 5 fr. la boîte.

MAISON A. ANCELIN

Pharmacien de l'École de Paris

Rue du Temple, 22

PARIS

Marque de fabrique. DESNOIX & Cie, Successeurs Marque de fabrique.

TISSUS PHARMACEUTIQUES

Sparadraps.

Officinal.
Diachylon gommé.
Diapalme.
Sparadraps des hôpitaux.
Révulsif au Thapsia.
Poix de Bourgogne simple.
— émétisée.
Vigo cum mo.
iguë.
Des quatre fondants, etc., etc.
Toile de mai.
Percaline adhésive à la glycérine.
S'applique comme le taffetas d'Angleterre.
Baudruche préparée par grosse et par bande.

TOILE VÉSICANTE VERTE

Avec divison. Vésication prompte et sûre.
Deux largeurs . . { 25 centimètres. / 20 —

Papier à cautère blanc, boîtes rouges.
— blanc et jaune.
— boîtes vertes, demi-fines.
— satiné, boîtes vertes satinées.
— à l'emplâtre simple sans résine.
On le prépare aussi sur formule particulière et coupé au modèle demandé.

Épispastique.

Papier épispastique ordinaire, nos 1, 2, 3.
— perforé, nos 1, 2, 3.
Pansement tout préparé.
sérofuge, nos 1, 2, 3, et grandeurs diverses.
Taffetas d'Angleterre *(court plaister)* de toutes les qualites, par grosse, par douzaine et par mètre.
Enveloppes riches et simples ; carnets dorés et non dorés, renfermant chacun trois carrés de taffetas et un de baudruche préparée.

Emplâtre pauvre homme, dit papier anglais. — Baudruche à l'arnica, dit collodion

PAPIER CHIMIQUE

Ce Papier, d'une fabrication parfaite, se vend 50 centimes le rouleau. 25 centimes le demi-rouleau, prix qui le fait rentrer entièrement dans le domaine de la pharmacie.

Tous les produits de cette maison, fabriqués avec le soin qu'exigent les préparations pharmaceutiques, présentent à MM. les pharmaciens un avantage réel, car les prix sont toujours en rapport avec celui des matières premières

(1)

CAPSULES DE GLUTEN PUR

Prix Monthyon (1) Médaille d'Or (1)

D'ULYSSE ROY (DE POITIERS)

infaillibles

pour la guérison des diabétiques

de 4,000 fr. de 3,000 fr.

Les bons effets qu'ils produisent ne laissent aucune trace d'irritation comme tant d'autres révulsifs ou stimulants.

Cela les rend fort utiles pour détourner les **embarras gastriques** et arrêter le **relâchement des intestins**.

Employés dans ces dernières conditions, ils deviennent **PRÉSERVATIFS DU CHOLERA**. (Voir les documents publiés dans une monographie, qui se délivre à la pharmacie PENNÈS, rue Sorbonne, 4, à Paris.)

DÉPOT CENTRAL
DE TOUTES LES EAUX MINÉRALES NATURELLES
FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

On expédie par Caisse de 50, 32, 28, 21, 15 et 10 bouteilles,
60, rue CAUMARTIN (en face le passage du Havre, à Paris)

PRIX DES EAUX LES PLUS DEMANDÉES
POUR PHARMACIENS ET DROGUISTES

Bonnes	» 75	Pougues (1)	» 65
Bussang	» 50	Püllna	1 »
Chateldon	» 50	Renaison	» 35
Condillac	» 40	Saint-Galmier	» 40
Contrexeville. — La Souveraine	» 65	Schwalheim	» 55
— Le Pavillon	» 70	Soultzbach	» 50
Ems	» 60	Soultzmatt	» 50
Enghien	» 60	Vals	» 65
Evian	» 90	Orezza	» 85
Friedrichshall	1 »	Vittel	» 65

Il y a économie en verres sur les caisses de 50 bouteilles

(1) PRIX DE L'EAU DE POUGUES PAR CAISSE
60 cent. la bouteille, franco d'emballage.

Caisse de 10 bouteilles	6 »	Caisse de 28 bouteilles	16 8
— de 15 bouteilles	9 »	— de 32 bouteilles	19
— de 21 bouteilles	12 60	— de 50 bouteilles	30

Toute demande de 30 francs et au-dessus est payable par traite à 60 jours
SANS FRAIS DE RECOUVREMENT

Les eaux sont expédiées, — soit de la source, soit de l'entrepôt de Paris, selon la destination et toujours fraîches de puisement.

Adresser les demandes directement à M. SIMONNET, *60, rue Caumartin, à Paris.*

PEPSINE DE BOUDAULT

Seul fabricant et fournisseur de la Pepsine dans les Hôpitaux de Paris depuis 1854

13 ANNÉES DE SUCCÈS

Seule approuvé par la Commission impériale académique du Nouveau Codex, pour l'étude de la Pepsine, composée de MM. Guibourt, Boudet, Boudault, Bussy, Corvisart et Régnault. — C'est au docteur Corvisart et au chimiste Boudault que l'on doit l'introduction de la **PEPSINE** dans la thérapeutique. MM. les Médecins, pour avoir toute garantie de succès, devront donc exiger le cachet de l'un des auteurs, M. Boudault.

Elle est employé avec certitude de succès dans les **dyspepsies rebelles, gastrites, gastralgies, vomissements coërcitifs de la grossesse,** la **lientérie des enfants** et **autres affections des organes digestifs,** sous forme de Vin, Elixir, Prises, Pastilles et Sirops.

Se méfier des contrefaçons. Exiger comme garantie la signature ci-contre Hottot

PHARMACIE HOTTOT, 24, RUE DES LOMBARDS, PARIS

0000 Imp Renou et Maulde, rue de Rivoli, 44.

DROGUERIE

BULLETIN DES VARIATIONS (MARS 1867)

Acide citrique blanc	6 50	Très-ferme.
— tartrique d°	4 »	Cours en baisse.
Aloès succotrin	1 60	Très-abondant.
Anis étoilé	4 »	La hausse se prononce.
Baume de copahu solidifiable	7 50	Très-recherché.
— de Tolu, sec	12 »	
Beurre de muscades	14 »	
Bicarbonate de soude	» 70	De fabrique française, en hausse.
Bismuth (sous-nitrate)	40 »	Restera cher longtemps. Le métal manque.
Camphre raffiné	5 »	Se maintient ferme à la hausse.
Cantharides grabelées	8 50	Sont abondantes.
Cubèbes grabelés	4 »	
Follicules de séné, Palthe et Tripoli en sorte.	4 50	
Glycérine pure	3 »	Ce produit est fabriqué en France d'une manière supérieure.
— ordinaire	2 »	
Gomme en sorte	3 »	Toujours mauvaises nouvelles du Sénégal.
— blonde	3 50	
— blanche	4 »	
Graine de moutarde noire d'Alsace	1 »	Très-ferme. Récolte médiocre.
— — de la Rochelle 90 à	» 85	
— — blanche mondée	1 40	
Guimauve (racine)	1 20	Devient rare.
— fleur)	2 40	
Huile d'amandes douces	4 20	Chères jusqu'à nouvelle récolte.
— de foie de morue brune	2 10	A repris faveur.
— — blonde	2 20	
— — blanche du commerce	3 30	
— de ricin filtrée	2 40	
Iodure de potassium	34 »	Hausse produite par l'association des fabriques.
Iode sublimé	44 »	
Ipéca en sorte	35 »	Stationnaire.
— choisi et mondé	38 »	
Jalap choisi (Vera-Cruz)	20 »	Les qualités Tampico sont offertes; mais elles ne sont pas médicinales.
Manne en larmes	12 »	Fermes à ces prix, jusqu'à nouvelle récolte.
— en débris de larmes	5 50	
— en sorte	3 »	
Mauve cultivée (fleur) 4 50 à	7 »	
Mercure	6 »	
Opium titré	55 »	Forte demande à Smyrne.
Polygala de Virginie	8 »	Baisse.
Quinquina jaune, vrai calissaya	12 »	Quina jaune reprend faveur.
— rouge 24 à	40 »	Les quina gris en bonne qualité toujours rares.
— gris, huanuco choisi	7 50	
— — menu d°	6 50	
Rhubarbe de Chine, de bonne qualité	24 »	Reprise de hausse
Safran du Gâtinais	120 »	Est souvent falsifié, y prendre garde.
Salsepareille	3 »	Forte hausse.
Scammonée d'Alep, n° 1	100 »	Les prix sont très-élevés pour les bonnes qualités.
Semen-contra d'Alep grabelé	1 80	
Séné Palthe, 3/4 mondé	2 90	
Sulfate de quinine	6 50	les 30 grammes. Le cours se raffermit.
Tilleul avec bractées	2 30	
— mondé	4	
Violettes nouvelles de 1865	4 50	

Table du Journal de Chimie médicale, cahier d'Avril 1867

Chimie.

Dosage du cuivre par le cyanure de potassium; par M. DE LA FOLLYE..... 169
Préparation de l'acide phénique pur; par M. HUGO MULLER..... 171
Séparation des sels de strychnine à l'aide de l'acide phénique; par M. PAUL BERT..... 172
Préparation du chromate neutre de potasse exempt de chlorure; par M. KLETZINSKI..... 173
Sur les nitroprussiates, leur composition et leur préparation; par M. HADOW..... 174
Nouvelle réaction de la gélatine; par M. CAREY LEA..... 175
L'helléboréine et l'helléborine; par MM. HUSEMANN et W. MARMÉ..... 175

Toxicologie.

Empoisonnement par de la charcuterie. 178
Sur la recherche des acides sulfurique et azotique dans les cas d'empoisonnement; par M. BUCHNER..... 178
Intoxication saturnine causée par du sous-nitrate de bismuth impur; par M. MILLARD..... 180

Pharmacie.

*Formules publiées dans l'*UNION MÉDICALE.

Décoction d'alcornoque contre la phthisie..... 187
Colombine dans la dyspepsie..... 188
Pilules mercurielles des Arabes..... 188
Electuaire des Arabes..... 188
Electuaire céphalique..... 189
Electuaire de quinquina composé de Copland..... 189
Embrocation révulsive..... 189
Eau chloroformée..... 190
Gargarisme au chlorure de chaux.... 190
Embrocation contre les engelures..... 190
Bol de castoréum..... 190
Collyre antimonié..... 191
Bols antiblennorrhagiques..... 191
Gouttes odontalgiques..... 191
Solution contre les névralgies dentaires et faciales..... 191
Lavement vineux..... 192
Boisson calmante dans les maladies des voies urinaires..... 192
Caustique au chlorure de zinc composé..... 192
Préparation du chlorure ferreux anhydre..... 192
Sur la séparation de la morphine et de la strychnine..... 193

Tribunaux.

Le pharmacien ne peut délivrer aucun médicament sans ordonnance de médecin; par M. L. GUERRIER..... 193

Falsifications.

Falsification de l'essence du romarin officinal; par M. STANISLAS MARTIN. 198
Altération du lait. — Condamnation de l'accusateur et de l'inculpé..... 200
Falsification du lait..... 200

Hygiène publique.

La vérité sur la question des désinfectants..... 201
Récolte des engrais..... 202
Utilisation des produits des abattoirs. 203
Ecorchure du pouce droit en présence d'une tête de porc en putréfaction. — Décès le cinquième jour..... 204

Thérapeutique.

Moyen à employer dans les cas de brûlure..... 205
De l'emploi du persil pour combattre le choléra..... 206

Objets divers.

Accusation de monopole portée contre le rédacteur du *Journal de chimie médicale*..... 207
Accidents qui atteignent les chimistes. 210

Congrès des Sociétés de pharmacie.

Onzième session du Congrès des Sociétés de pharmacie de France..... 211
Congrès international des Associations et Sociétés de Pharmaciens..... 213
Deuxième session du Congrès international des Associations et Sociétés de Pharmaciens organisé par la Société de pharmacie de Paris..... 214

Notice nécrologique.

Le docteur BLANCHET..... 218

2080 — IMPRIMERIE RENOU ET MAULDE

DICTIONNAIRE des **ALTÉRATIONS** et **FALSIFICATIONS** des substances alimentaires et commerciales, par M. CHEVALLIER père, 3e édition revue, corrigée et augmentée, 2 forts volumes in-8°.
Prix : **14** francs franco dans toute la France.

AVIS

Une 7e édition revue et corrigée de l'**OFFICINE** vient de paraître.
(Voir pour le prix à la page 2 de cette couverture.)